



# Agence des services frontaliers du Canada

## 2021-2022

# Rapport sur les résultats ministériels

---

L'honorable Marco E. L. Mendicino, C.P., député  
Ministre de la Sécurité publique

---

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Sécurité publique, 2022

Numéro de catalogue PS35-9F-PDF  
ISSN 2561-0007

Ce document est diffusé sur le site Web de l'Agence des services frontaliers du Canada au <http://www.cbsa-asfc.gc.ca>

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Also available in English under the title: 2021–22 Departmental Results Report

---

---

## Table des matières

|   |    |
|---|----|
| De la part du ministre .....  | 1  |
| Coup d'œil sur les résultats.....   | 3  |
| Résultats : ce que nous avons accompli .....                                    | 11 |
| Gestion de la frontière .....   | 11 |
| Exécution de la loi à la frontière.....   | 27 |
| Services internes .....   | 35 |
| Analyse des tendances en matière de dépenses et<br>de ressources humaines ..... | 41 |
| Dépenses réelles.....   | 41 |
| Ressources humaines réelles .....   | 44 |
| Dépenses par crédit voté .....  | 45 |
| Dépenses et activités du gouvernement du Canada .....                           | 45 |
| États financiers et faits saillants des états financiers .....                  | 45 |
| Renseignements ministériels .....   | 51 |
| Profil organisationnel.....   | 51 |
| Raison d'être, mandat et rôle : Qui nous sommes et<br>ce que nous faisons.....  | 51 |
| Contexte opérationnel .....   | 51 |
| Cadre de présentation de rapports .....   | 51 |
| Renseignements connexes sur le répertoire des programmes .....                  | 53 |
| Tableaux de renseignements supplémentaires .....                                | 53 |
| Dépenses fiscales fédérales.....  | 54 |
| Coordonnées de l'organisation.....  | 54 |
| Annexe : définitions .....  | 55 |
| Notes en fin d'ouvrage .....  | 59 |

---



## De la part du ministre

À titre de ministre de la Sécurité publique, je suis heureux de présenter au Parlement le Rapport sur les résultats ministériels de 2021-2022 de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC).

Comme le veut son mandat, l'ASFC fournit des services frontaliers intégrés qui appuient les priorités relatives à la sécurité nationale et à la sécurité publique et facilitent la libre circulation des voyageurs et des marchandises commerciales légitimes. L'Agence s'emploie à protéger la sécurité des Canadiens et Canadiennes, ainsi que la stabilité et la prospérité de notre économie.



Au cours du dernier exercice, nous avons continué de faire face aux défis particuliers de la pandémie de COVID-19, et l'ASFC a été au premier plan de l'intervention du Canada. L'Agence a collaboré avec ses partenaires fédéraux et internationaux pour veiller à la mise en place de mesures frontalières et de mesures de protection de l'économie, tout en offrant les services essentiels aux points d'entrée et en soutenant les chaînes d'approvisionnement vitales. L'Agence a également mobilisé des ressources pour agir sur les répercussions durables de la pandémie, comme les volumes grandissants du commerce électronique et le changement dans les tendances de voyage.

Tandis que nous poursuivons nos efforts pour nous remettre de la pandémie, l'ASFC maintient une gestion frontalière rigoureuse et adaptative, tout en réalisant sa vision de la frontière de l'avenir. Conformément à son programme de modernisation, l'Agence vise à atteindre une expérience frontalière appropriée, qui tire parti de solutions novatrices pour le traitement à la frontière et réduit les interactions physiques. Plus précisément, l'Agence jette les bases d'une vaste série d'initiatives pluriannuelles pour la modernisation des programmes pour les voyageurs, dans le cadre desquelles la technologie du traitement approprié et les outils de libre-service accéléreront la circulation des voyageurs lors du traitement à la frontière. En outre, afin de renforcer la responsabilisation en matière d'exécution de la loi, la transparence et la confiance du public, le gouvernement s'efforce de donner suite à sa promesse d'établir par voie législative un organisme d'examen indépendant pour l'ASFC.

Malgré toutes les difficultés posées par la pandémie, l'ASFC continue de réaliser ses priorités dans le continuum de l'exécution de la loi et de la gestion des frontières. Par exemple, pour lutter contre la contrebande d'armes à feu et de drogues illicites, l'Agence a continué d'améliorer ses capacités de détection et d'examen, tout en augmentant le nombre de produits du renseignement pour le personnel et les organismes partenaires. De plus, dans le but de renforcer le système de l'immigration du Canada, l'Agence s'efforce d'accroître l'efficacité du traitement des demandes d'asile et le renvoi des personnes interdites de territoire, tout en respectant les engagements pris à l'égard du Cadre national en matière de détention liée à l'immigration pour veiller à ce que la

détention ne soit utilisée qu'en dernier recours et que des solutions de rechange soient toujours envisagées. Dans le cadre des obligations humanitaires du Canada, l'Agence a collaboré avec des partenaires fédéraux pour appuyer les engagements en matière de réinstallation des réfugiés afghans et ukrainiens.

D'un point de vue économique, l'ASFC continue de protéger l'industrie canadienne contre les pratiques commerciales déloyales, tout en appliquant les exigences commerciales découlant des accords de libre-échange comme l'Accord Canada-États-Unis-Mexique, en portant une attention particulière aux efforts conjoints avec des partenaires fédéraux pour exercer les pouvoirs visant à empêcher que les marchandises produites par le travail forcé soient admises dans le marché intérieur du Canada. En outre, dans le cadre des efforts continus visant à améliorer les relations avec les peuples autochtones, l'ASFC poursuit la mise en œuvre de la Stratégie et du cadre relatifs aux Autochtones, qui orientent l'Agence dans son cheminement vers la réconciliation et permettent de veiller à tenir compte des points de vue des Autochtones dans les politiques, les programmes et les activités.

D'un point de vue organisationnel, l'ASFC a continué de perfectionner ses pratiques internes et la culture en milieu de travail en mettant de l'avant un éventail d'initiatives visant à constituer une main-d'œuvre saine et diversifiée qui reflète la population canadienne, et à favoriser un milieu de travail inclusif et respectueux, où règne un climat d'égalité, de dignité et d'appartenance pour tous les employés. L'Agence a également fait le point sur les répercussions organisationnelles de la pandémie, notamment l'augmentation des capacités de travail à distance et l'introduction d'un modèle de travail hybride, afin de tirer parti des meilleures méthodes de travail à l'avenir.

Au cours de la dernière année, l'ASFC a continué de protéger la santé et la sécurité de tous les Canadiens et Canadiennes. J'invite tous les Canadiens et Canadiennes à lire le présent rapport afin de mieux comprendre le rôle essentiel de l'Agence dans la protection de nos frontières et de nos collectivités.

---

L'honorable Marco E. L. Mendicino, C.P., député  
Ministre de la Sécurité publique

## Coup d'œil sur les résultats

L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) évolue dans un environnement complexe et dynamique où elle doit réagir aux menaces émergentes et aux tendances mondiales, tout en demeurant ferme et vigilante dans son engagement à protéger la sécurité de la population, de l'économie et des infrastructures du Canada.

Tout au long de l'exercice 2021-2022, les défis posés par la pandémie de COVID-19 ont mis en lumière le rôle essentiel que joue l'ASFC pour ce qui est de protéger la sécurité publique et nationale, tout en assurant une gestion de la frontière robuste et adaptative à l'appui du commerce et des échanges commerciaux. L'Agence a joué un rôle déterminant dans les efforts déployés par le gouvernement pour réduire le risque d'introduction du virus et de ses variants au Canada, tout en maintenant l'accès aux biens et aux services essentiels, en protégeant les chaînes d'approvisionnement essentielles et en facilitant l'importation d'équipement de protection individuelle, de médicaments et de vaccins.

Depuis le début de la pandémie, l'Agence travaille en étroite collaboration avec des partenaires fédéraux qui exercent un rôle de premier plan dans l'intervention du gouvernement en réponse à la pandémie de COVID-19, y compris dans le cadre d'initiatives conjointes avec l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC), Santé Canada, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), Affaires mondiales Canada (AMC) et Transports Canada, ainsi qu'avec les États-Unis et les autres partenaires du Groupe des cinq sur la frontière. Grâce à une collaboration étendue avec des partenaires nationaux et internationaux,

l'Agence a rapidement mis en œuvre des mesures frontalières dynamiques, tout en tirant parti de la plateforme ArriveCAN (application mobile et version Web), afin de recueillir des renseignements obligatoires sur les voyageurs avant et au moment de leur entrée au Canada et ainsi favoriser la conformité aux exigences relatives à la COVID-19. Ces efforts ont été étayés par la contribution de l'Agence à l'élaboration et à la mise en œuvre de décrets et d'ajustements connexes des politiques et des procédures opérationnelles, ainsi que par des mesures de protection de la vie privée visant à garantir le traitement approprié des renseignements relatifs aux voyageurs, conformément à la législation en vigueur.

Afin de soutenir l'économie du Canada, l'Agence a maintenu les services frontaliers nécessaires pendant la pandémie grâce au dévouement de ses agents des services frontaliers (ASF) aux points d'entrée et de ses agents de liaison à l'étranger, ainsi qu'à des efforts déployés conjointement avec des partenaires fédéraux comme le ministère des Finances, Affaires

### Une intervention rapide face à la pandémie de COVID-19

Le **Groupe de travail sur la frontière** de l'ASFC a joué un rôle déterminant dans la coordination des aspects externes de son intervention dans le cadre de la pandémie de COVID-19, y compris les répercussions opérationnelles de l'évolution des mesures frontalières et les changements apportés aux processus des voyageurs, tandis que le **Groupe de travail interne** de l'Agence a joué un rôle déterminant dans la coordination des aspects internes de son intervention, y compris la fourniture de renseignements et de ressources à jour au personnel, la distribution de protocoles et de matériel pour la sécurité au travail et la transition continue vers un modèle de travail hybride.

mondiales Canada, Ressources naturelles Canada, Santé Canada, l'ASPC, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), Pêches et Océans Canada, Transports Canada, de même que Sciences et Développement économique Canada, permettant ainsi d'atténuer les perturbations des chaînes commerciales, de maintenir la frontière ouverte au commerce et de réduire les difficultés économiques auxquelles ont été confrontées les entreprises canadiennes. En outre, grâce à son application continue de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* (LMSI), l'Agence a mené des enquêtes en matière de droits antidumping et de droits compensateurs afin de lutter contre les pratiques commerciales déloyales pendant la pandémie, défendant ainsi les producteurs nationaux, protégeant les emplois et assurant la prévisibilité du marché en cette période d'incertitude. L'Agence a également exploité son appareil de renseignement et d'exécution de la loi afin d'atténuer les menaces frontalières découlant de la pandémie, y compris les mesures visant à empêcher l'entrée au pays d'équipement de protection individuelle de qualité inférieure ou contrefait, ainsi que les mesures visant à valider les certificats de dépistage de la COVID-19 et les certificats de vaccination présentés par les voyageurs.

Alors que les restrictions de santé publique visant les voyages ont continué à s'assouplir, l'Agence a assuré une gestion efficace de la frontière et une agilité opérationnelle lui permettant de faire face à une augmentation considérable du nombre de voyageurs, ainsi qu'à la hausse continue des volumes du commerce électronique découlant des changements durables dans le comportement des consommateurs pendant la pandémie. L'Agence a continué à mobiliser son effectif de première ligne en déployant des ASF en vue de soutenir la charge de travail accrue dans les secteurs hautement prioritaires, tout en

élaborant et en surveillant des plans opérationnels et tactiques en vue de minimiser l'incidence de l'évolution des mesures frontalières sur le traitement des voyageurs. L'Agence a également maintenu les précautions de première ligne mises en œuvre dans l'ensemble du pays afin d'assurer la sécurité de son effectif et du public.

Dans le cadre de son programme de modernisation, l'ASFC a continué de concrétiser sa vision de la frontière de l'avenir, laquelle consiste à offrir une expérience frontalière à intervention appropriée qui tire parti de solutions novatrices pour le traitement à la frontière, réduit le besoin d'interactions physiques, facilite la circulation transfrontalière des voyageurs et des marchandises commerciales légitimes et permet à l'Agence de mieux repérer les cas présentant un risque élevé ou inconnu et de se concentrer sur ceux-ci. L'Agence a également mis à profit ses partenariats au sein des forums du Groupe des cinq sur la frontière et du Groupe des cinq pour les migrations afin d'adopter une approche internationale coordonnée à l'égard de la modernisation frontalière. De plus, elle a beaucoup collaboré avec ses homologues américains en

#### Transmission de renseignements exacts en temps opportun pendant la pandémie

Le centre d'appels du **Service d'information sur la frontière** de l'ASFC fournit des renseignements sur les programmes, les services et les initiatives, y compris les demandes de renseignements liées aux restrictions frontalières, grâce à des messages enregistrés et à des agents qui répondent en direct. Face au nombre record d'appels reçus pendant la pandémie, le centre d'appels a prolongé ses heures d'ouverture et augmenté ses ressources de manière à continuer de soutenir les voyageurs et le grand public.



ce qui concerne les répercussions de la pandémie sur la frontière commune de manière à soutenir les plans de reprise des activités et à faciliter l'assouplissement progressif des restrictions frontalières en fonction de l'évolution de la pandémie.

En ce qui a trait à l'effectif, le bien-être physique et mental des employés de l'ASFC est demeuré primordial. L'Agence a mis en œuvre des stratégies afin de prendre soin des employés pendant la pandémie et d'assurer un retour en toute sécurité sur le lieu de travail. Elle a également lancé un ensemble d'initiatives visant à accroître la résilience des employés et à renforcer davantage la culture en milieu de travail, notamment des séances de consultation avec des cadres supérieurs, des vérifications ponctuelles pour évaluer régulièrement si les employés parviennent à s'adapter et l'examen des commentaires des employés. L'Agence a également fait le bilan des répercussions sur ses pratiques internes, comme l'augmentation des capacités de télétravail et la mise en œuvre d'un modèle de travail hybride, afin de tirer parti de meilleures méthodes de travail pendant la pandémie et dans l'avenir.

Malgré les défis posés par la pandémie, l'ASFC a continué d'atteindre tous ses objectifs dans le cadre de ses responsabilités essentielles en matière de gestion de la frontière et d'exécution de la loi à la frontière, tout en poursuivant l'amélioration de ses services internes. Voici un résumé des principaux résultats obtenus par l'Agence en 2021-2022.

### **Gestion de la frontière**

- Contribution à l'initiative fédérale sur les opioïdes au moyen d'activités de formation, de renseignement, de ciblage et d'exécution de la loi visant à intercepter la circulation de drogues illicites au Canada.
- Réponse à la menace de la peste porcine africaine en collaboration avec l'ACIA, notamment par l'ajout d'équipes maîtres-chiens et le lancement d'une campagne de sensibilisation du public continue.
- Mise en œuvre de mesures contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs en améliorant les capacités de détection, y compris l'utilisation accrue de la technologie à rayons X pour l'évaluation des risques liés aux articles de courrier dans la filière postale, et le recours continu à des équipes maîtres-chiens aux points d'entrée.
- Promotion de la stratégie de l'Agence en matière d'armes à feu et mise sur pied d'un groupe de travail sur le passage transfrontalier d'armes à feu axé sur l'élaboration d'une évaluation conjointe des menaces aux frontières en vue de prévenir la contrebande d'armes à feu ainsi que de démanteler et de poursuivre les groupes criminels organisés.
- Poursuite du travail avec les partenaires fédéraux afin d'améliorer l'efficacité du traitement des contrôles de sécurité dans le contexte de l'immigration, tout en faisant avancer le projet d'automatisation du processus de filtrage de sécurité de manière à automatiser le traitement des cas à faible risque.

- Lutte contre la traite de personnes grâce à l'amélioration de la collecte et de l'analyse du renseignement et à l'échange d'information avec les principaux partenaires, dans le but de repérer les personnes vulnérables et les pistes en matière d'enquêtes criminelles.
- Début du déploiement des appareils portatifs de nouvelle génération afin de faciliter le traitement des voyageurs et d'améliorer la capacité de l'Agence à établir et à évaluer les risques liés aux renseignements sur les voyageurs et sur les moyens de transport.
- Avancement des plans prévoyant d'instaurer la Déclaration de l'ASFC faite à l'avance à l'aéroport international de Vancouver et à l'aéroport international Pearson de Toronto, la mise en œuvre étant prévue pour 2022-2023, ce qui permettra aux voyageurs de transmettre leurs déclarations avant leur arrivée et de réduire les délais de traitement à l'arrivée.
- Établissement des fondements d'une vaste série d'initiatives pluriannuelles de Modernisation des services aux voyageurs, dans le cadre de la vision de l'Agence pour la frontière de l'avenir, qui prévoit l'introduction de la technologie du traitement à intervention appropriée et d'outils libre-service pour les voyageurs afin d'accélérer le passage des voyageurs à la frontière.
- Respect de tous les engagements découlant du cadre fédéral de légalisation et de réglementation du cannabis, y compris la mise en œuvre d'un régime de sanctions administratives pécuniaires liées au cannabis dans la filière des voyageurs.
- Poursuite des travaux sur les validations de principe pour les activités canadiennes de précontrôle basées aux États-Unis dans les filières des voyageurs et du secteur commercial.
- Poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie douanière de l'Agence en matière de commerce électronique, y compris les travaux en cours visant à rendre obligatoires les données électroniques préalables dans le cadre du Programme des expéditions de faible valeur par messagerie (EFVM), tout en mettant à l'essai de nouvelles technologies et analyses afin d'améliorer les capacités d'évaluation des risques.
- Facilitation des échanges commerciaux et atténuation des pressions économiques sur les entreprises canadiennes, alors que 21,8 millions d'expéditions commerciales et 130,4 millions d'expéditions par messagerie ont été traitées en 2021-2022.
- Maintien du rôle de deuxième percepteur de recettes du gouvernement du Canada, derrière l'Agence du revenu du Canada, alors que 34,4 milliards de dollars en droits et taxes ont été perçus par l'ASFC en 2021-2022, soit près de 14 fois ses dépenses totales de 2,5 milliards de dollars.
- Mise en œuvre de la version 1 du Projet de la Gestion des cotisations et des recettes (GCRA) de l'ASFC, qui a introduit un portail en ligne permettant aux partenaires de la

chaîne commerciale de consulter l'historique de leurs transactions financières et leurs renseignements comptables en temps réel, tout en rendant opérationnel le Service de soutien à la clientèle de la GCRA.

- Poursuite de la protection de l'industrie canadienne contre les pratiques commerciales déloyales en appliquant la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* (LMSI), ainsi que les exigences commerciales découlant des accords de libre-échange tels que l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), en mettant l'accent sur le travail avec les partenaires fédéraux afin d'exercer les pouvoirs visant à empêcher l'admission sur le marché intérieur canadien de biens produits par le travail forcé.
- Poursuite du projet pilote de couloir sécurisé au pont Ambassador afin d'accélérer le passage à la frontière des entités commerciales fiables dans le mode routier.
- Soutien des processus de facilitation du traitement à la frontière pour les voyageurs et les négociants fiables dans le cadre de l'initiative de modernisation de NEXUS et du projet pilote de couloir sécurisé.
- Élaboration d'une feuille de route triennale aux fins de l'examen et de la modernisation du Programme de constitution des forces de l'Agence, y compris des voies pour le cheminement des carrières et le développement des talents dans le cadre de la stratégie plus large visant à assurer la durabilité du programme en répondant aux besoins opérationnels à long terme.
- Avancement du projet de construction du pont international Gordie-Howe et du Projet de poste frontalier terrestre dans le cadre des efforts continus visant à améliorer les infrastructures frontalières.
- Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie et du cadre relatifs aux Autochtones de l'Agence dans le cadre des efforts continus visant à améliorer les relations avec les peuples autochtones.

### **Exécution de la loi à la frontière**

- Promotion du programme des politiques stratégiques de l'Agence dans le contexte de l'exécution de la loi à la frontière, y compris une série d'initiatives axées sur la facilitation de l'immigration et l'exécution équilibrée de la loi par l'entremise d'un travail législatif, réglementaire et politique à l'appui des objectifs de sécurité publique et d'intégrité des programmes.
- Poursuite du travail conjoint avec IRCC dans le but d'assurer la durabilité à long terme du système d'octroi de l'asile au Canada, tout en soutenant les engagements du gouvernement en matière de réinstallation des réfugiés afghans et ukrainiens.

- Suivi des engagements pris dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes grâce à des efforts visant à revoir et à affiner les cadres législatifs et réglementaires existants, tout en veillant à ce que des mesures de protection adéquates soient prises pour les victimes.
- Maintien de la priorité accordée aux ressources d'enquête dans les bureaux intérieurs sur les cas présentant un risque élevé, tout en menant des activités d'enquête et en travaillant en collaboration avec les partenaires chargés de l'exécution de la loi afin d'améliorer la coordination opérationnelle en ce qui a trait à la migration irrégulière et au système de détermination du statut de réfugié au Canada.
- Poursuite des efforts visant à améliorer le système de détention de l'immigration du Canada conformément au Cadre national en matière de détention liée à l'immigration, tout en veillant à ce que la détention soit utilisée comme mesure de dernier recours et à ce que des solutions de rechange à la détention soient envisagées systématiquement.
- Mise à l'essai du Centre intégré d'analyse des demandes d'asile dans la région du Grand Toronto afin de contribuer au traitement efficace des demandes d'asile et à l'amélioration des voies de communication avec les partenaires fédéraux.
- Exécution du renvoi de personnes interdites de territoire au Canada et maintien de la priorité accordée aux renvois pour des motifs graves d'interdiction de territoire tels que la sécurité nationale, le crime organisé, les violations des droits de la personne et la criminalité, ainsi qu'aux demandeurs d'asile migrants en situation irrégulière déboutés.
- Poursuite du renforcement de la capacité de mener des enquêtes et de poursuivre les personnes et les entreprises qui contreviennent à la législation frontalière du Canada, en mettant l'accent sur les cas d'activités frauduleuses impliquant des organisateurs et des facilitateurs dans le cadre d'infractions graves en matière d'immigration, notamment le passage de clandestins, la fraude à l'emploi et les infractions impliquant des consultants en immigration, ainsi que dans le cadre d'infractions douanières graves, notamment la contrebande d'armes à feu et d'armes, la fraude commerciale et le blanchiment d'argent par voies commerciales.

### **Services internes**

- Poursuite de la transition de l'Agence vers un lieu de travail numérique, notamment par l'augmentation de la largeur de bande et l'ajout d'outils de collaboration permettant d'améliorer la capacité de faire du télétravail en toute sécurité, par des efforts visant à réduire l'administration des téléphones filaires et par des mises à niveau systématiques dans les principaux bureaux afin de favoriser le travail selon un modèle hybride et la productivité des employés.

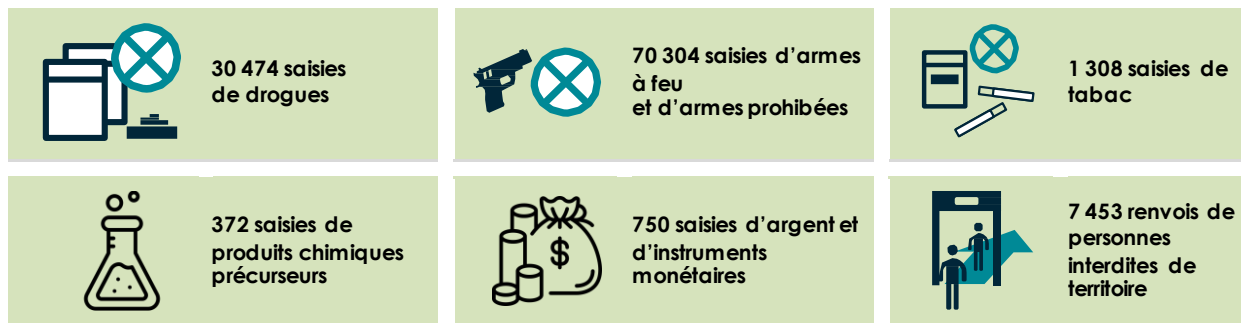
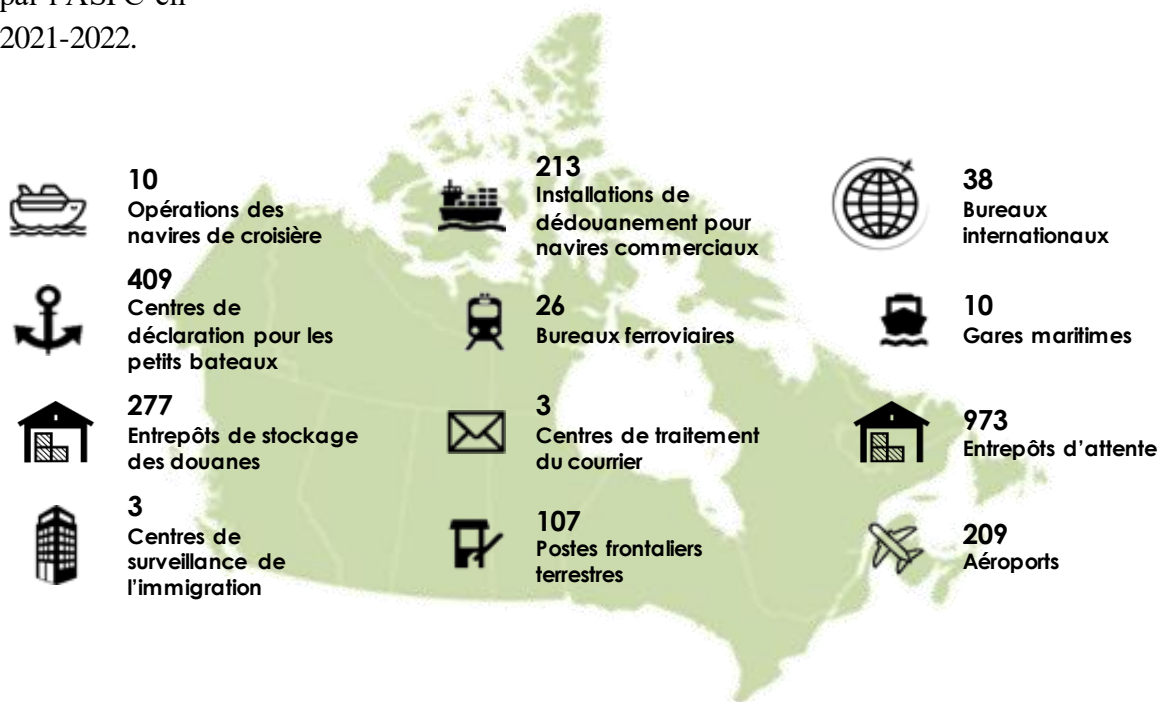
- Promotion des efforts soutenus visant à constituer un effectif sain et respectueux grâce à la Stratégie en matière de santé mentale, au Programme de bien-être physique et au Cadre du milieu de travail respectueux de l'Agence, et notamment en mettant à la disposition des employés un large éventail de ressources afin de favoriser le bien-être physique et mental.
- Poursuite du Plan d'action en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, de la Stratégie nationale d'approche et de recrutement des agents, de la Stratégie pour un effectif autochtone, du Plan d'action en matière de langues officielles, de la Stratégie de lutte contre le racisme et de la Stratégie sur l'accessibilité de l'Agence, afin d'assurer un effectif diversifié et inclusif qui reflète la population du Canada.
- Lancement d'un nouveau programme d'initiation en leadership et en gestion afin de superviser une approche nationale assortie d'attentes claires quant aux comportements de leadership et aux responsabilités de gestion.
- Lancement de l'élaboration d'un modèle opérationnel cible afin de fournir une vision intégrée de la frontière de l'avenir, y compris les travaux visant à définir l'état final souhaité par l'entremise des activités de modernisation en cours et à venir.
- Poursuite du perfectionnement de l'écosystème des technologies de l'information de l'Agence grâce à des efforts continus visant à optimiser les systèmes et les applications, à renforcer les mécanismes de défense en matière de cybersécurité et à faire avancer la stratégie infonuagique afin de moderniser la gestion des fonds de renseignements.
- Mise sur pied d'un Comité d'analyse et de données d'entreprise destiné à servir d'organe décisionnel clé en ce qui concerne les initiatives en matière de données et d'analyse dans l'ensemble de l'Agence, tout en mettant en œuvre le cadre de données de l'ASFC afin de centraliser l'orientation de toutes les initiatives.
- Établissement d'une communication efficace afin de tenir les employés, les intervenants et le grand public bien informés tout au long de l'évolution de la pandémie de COVID-19.

Pour en savoir plus sur les plans, les priorités et les résultats atteints de l'ASFC, consulter la section « [Résultats : ce que nous avons accompli](#) » du présent rapport.

## Aperçu des services de l'ASFC

L'ASFC traite des millions de voyageurs et d'expéditions chaque année et fournit des services à de multiples points au Canada et à l'étranger.

Le présent diagramme donne un aperçu des principaux services offerts et volumes traités par l'ASFC en 2021-2022.



# Résultats : ce que nous avons accompli

## Gestion de la frontière

### Description

L'ASFC évalue les risques pour cerner les menaces, gère la libre circulation des voyageurs et des marchandises admissibles qui entrent au Canada, passent par le pays et en sortent, et gère l'observation.

### Résultats

En 2021-2022, l'ASFC a obtenu les résultats suivants dans le cadre de sa responsabilité essentielle en matière de gestion de la frontière.

#### **Les activités de renseignement et d'évaluation des menaces et des risques de l'ASFC appuient les programmes de détection et d'interception des personnes, des marchandises et des moyens de transport à haut risque qui constituent une menace pour la sécurité des Canadiens**

L'ASFC a contribué à l'initiative fédérale sur les opioïdes en menant des activités de formation, de renseignement, de ciblage et d'exécution de la loi visant à intercepter la circulation de drogues illicites au Canada. L'Agence a respecté son engagement de mettre en œuvre 70 aires d'examen désignées sécuritaires en 2021-2022, tout en augmentant également la capacité d'examen par l'entremise d'équipes maîtres-chiens et en faisant avancer les efforts visant à augmenter les produits de renseignement destinés au personnel et aux organismes partenaires, notamment en mettant l'accent sur la saisie de produits chimiques précurseurs.

Face à la menace de la peste porcine africaine, l'ASFC a collaboré avec l'ACIA de manière rigoureuse afin de prévenir l'importation de produits alimentaires, végétaux ou animaux présentant un risque élevé. Ces efforts ont inclus une campagne permanente de sensibilisation du public destinée aux voyageurs et aux intervenants concernés au Canada et à l'étranger, ainsi que le déploiement d'équipes maîtres-chiens supplémentaires qui sont spécialisées dans les produits alimentaires, végétaux et animaux.

L'ASFC a pris des mesures afin de lutter contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs en améliorant ses capacités de détection, y compris l'utilisation accrue de la technologie à rayons X aux fins de l'évaluation des risques des articles de courrier dans la filière postale, et l'utilisation continue d'équipes maîtres-chiens aux points d'entrée. Dans le but d'améliorer les capacités de formation des chiens détecteurs, l'Agence a poursuivi la construction d'une installation toutes saisons et d'un centre d'expertise canine au campus principal du Collège de l'ASFC, dont l'ouverture est prévue en 2022-2023. L'Agence a également déployé 60 appareils à rayons X

portatifs et des véhicules d'examen spécialisés dans certains grands aéroports, et des efforts supplémentaires d'acquisition sont en cours concernant de l'équipement d'imagerie à grande échelle. L'Agence a aussi amorcé des efforts en vue de déployer 40 appareils portatifs de rétrodiffusion de rayons X dans les points d'entrée à haut risque au cours du prochain exercice.

Dans le cadre de la lutte contre l'importation illégale d'armes à feu, l'ASFC a continué à faire avancer sa stratégie en matière d'armes à feu et a mis sur pied un groupe de travail sur le passage transfrontalier d'armes à feu axé sur l'élaboration d'une évaluation conjointe des menaces aux frontières en vue de prévenir la contrebande d'armes à feu ainsi que de démanteler et de poursuivre les groupes criminels organisés. L'Agence a également créé un bureau national du renseignement sur les armes à feu afin d'améliorer l'échange d'information dans toutes les régions et d'augmenter les interceptions d'armes à feu aux points d'entrée, et le nombre de saisies d'armes à feu en 2021-2022 a augmenté d'environ 118 % par rapport à l'exercice précédent.

L'ASFC a continué de travailler avec des partenaires fédéraux comme IRCC, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) afin de réaliser des gains d'efficacité dans le traitement des enquêtes de sécurité dans le contexte de l'immigration, notamment pour les résidents permanents, les résidents temporaires et les demandeurs d'asile. De plus, des activités de triage conjointes ont été menées avec la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) afin d'assurer l'examen des cas de demande d'asile en temps opportun. L'Agence a également poursuivi l'élaboration du projet d'automatisation du processus de filtrage de sécurité, qui vise à automatiser le traitement des cas à faible risque et à mieux permettre aux agents de contrôle de l'ASFC de concentrer leur attention sur les cas d'immigration plus complexes impliquant des personnes qui peuvent présenter un risque pour la sécurité nationale.

Dans le cadre de la lutte contre la traite de personnes, l'ASFC a continué d'améliorer la collecte et l'analyse de renseignements ainsi que l'échange d'information avec des partenaires clés, afin de repérer les personnes vulnérables et des pistes pour des enquêtes criminelles. L'Agence a également continué à évaluer les processus d'exécution de la loi en matière d'immigration de manière à s'assurer que des mesures de protection adéquates sont en place pour les victimes de la traite de personnes et de la violence sexiste. En outre, l'Agence a créé un bureau national de la migration irrégulière afin de faire avancer les efforts visant à protéger les personnes à risque face à la traite de personnes.

De manière à maintenir la capacité de ciblage dans le mode aérien, l'ASFC a continué de recommander, lors de forums internationaux, que les normes et pratiques recommandées (SARP) de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) sur les données du dossier passager (DP) servent de point de référence pour l'utilisation des données du DP et les futurs accords bilatéraux. À cette fin, l'ASFC a continué de travailler à la conclusion d'un accord sur les DP



acceptable sur les plans juridique et opérationnel entre le Canada et l'Union européenne (UE). Les données du DP jouent un rôle clé dans la lutte contre les crimes transfrontaliers graves et le terrorisme, et un accord avec l'UE garantirait que les transporteurs aériens commerciaux qui partent de l'UE ou transitent par l'UE à destination du Canada continuent de transmettre les données du DP à l'ASFC.

De plus, en partenariat avec Sécurité publique Canada et Transports Canada, l'ASFC a fait avancer les efforts visant à renforcer la sûreté aérienne nationale grâce à la mise en œuvre d'une solution centralisée de contrôle et de rapport axée sur les TI pour le Programme de protection des passagers.

### **Les voyageurs admissibles sont traités de manière efficace**

Afin de maintenir un traitement sûr et efficace des voyageurs dans le contexte de la COVID-19, tout en assurant la conformité aux exigences de santé publique et la protection de la vie privée dans le cadre du traitement approprié des renseignements sur les voyageurs, l'ASFC a continué de tirer parti d'ArriveCAN (application mobile et version Web) en collaboration avec l'ASPC en vue d'accélérer le processus d'arrivée des voyageurs, de recueillir les renseignements obligatoires pour l'entrée au Canada et de réduire au minimum les temps d'attente et les points de contact avec les agents des services frontaliers et les agents de santé publique. Les exigences relatives à ArriveCAN continuent d'évoluer conformément aux mesures frontalières et appuieront la réouverture graduelle de la frontière.

L'ASFC a commencé en 2021-2022 le déploiement d'appareils portatifs de nouvelle génération en remplacement des appareils sans fil existants utilisés par les ASF. Les nouveaux appareils portatifs ont été développés en collaboration avec des agents régionaux et permettront un traitement des voyageurs sans contact ou à faible contact, ainsi qu'une meilleure capacité à établir et à évaluer les risques liés aux renseignements sur les voyageurs et les moyens de transport dans tous les modes.

L'ASFC a encore élargi son offre de services numériques en déployant une technologie mobile permettant aux voyageurs de transmettre leurs déclarations de douane et d'immigration à l'Agence avant leur arrivée, réduisant ainsi les délais de traitement à l'arrivée dans les aéroports canadiens. Les plans de déploiement de la Déclaration de l'ASFC faite à l'avance à l'aéroport international de Vancouver et à l'aéroport international Pearson de Toronto ont avancé avec succès en 2021-2022. La mise en œuvre est prévue pour 2022-2023.

De façon plus générale, l'ASFC a jeté les bases d'une vaste série d'initiatives pluriannuelles de modernisation des services aux voyageurs qui seront entreprises en 2022-2023 et par la suite, dans le cadre de sa vision de la frontière de l'avenir. L'Agence modernisera les infrastructures, les applications et les processus aux points d'entrée du Canada en introduisant la technologie de

traitement à intervention appropriée et les outils libre-service qui tirent parti de la vérification biométrique afin d'accélérer le mouvement des voyageurs tout au long des formalités douanières.

### **Les voyageurs et leurs marchandises sont conformes aux lois applicables**

La pandémie de COVID-19 a obligé l'ASFC à réévaluer la prestation des services frontaliers afin de mieux harmoniser les ressources et les volumes, ce qui a permis aux ASF de maintenir la circulation des voyageurs et des marchandises commerciales tout en mettant l'accent sur des activités plus complexes et hautement prioritaires. Le Groupe de travail sur la frontière et le Centre des opérations frontalières de l'Agence ont assuré une coordination centralisée des activités opérationnelles et ils ont collaboré régulièrement avec des partenaires fédéraux de façon à fournir de l'information en temps opportun sur les événements ainsi qu'une orientation proactive en première ligne. En particulier, l'Agence a travaillé en étroite collaboration avec l'ASPC afin d'aider les voyageurs à se conformer aux mesures frontalières liées à la COVID-19, y compris les exigences applicables en matière de tests, de vaccination, de quarantaine et d'exécution de la loi dans les modes aérien et terrestre.

Grâce à sa collaboration avec l'industrie du transport aérien, l'ASFC a continué d'élargir le programme des sorties dans le mode aérien en recueillant systématiquement des données sur les sorties des voyageurs aériens en partance. Cela renforce la capacité de l'Agence à gérer la sécurité des frontières en permettant de boucler la boucle relativement aux antécédents de voyage d'une personne et en concentrant les ressources sur les personnes à haut risque. La loi stipule que la collecte de données sur les sorties doit être limitée aux renseignements biographiques de base qui sont déjà recueillis régulièrement auprès de tous les voyageurs entrant au Canada, et des mesures de protection de la vie privée sont intégrées au processus d'échange de renseignements sur les entrées et les sorties avec les partenaires fédéraux et les homologues américains.

L'ASFC a continué de travailler à un projet de validation de principe pour l'établissement d'opérations frontalières terrestres canadiennes dans une installation conjointe aux États-Unis. Cela permettra d'évaluer la faisabilité du précontrôle canadien aux États-Unis et de réduire les exigences futures à l'égard de l'infrastructure frontalière terrestre de l'Agence, tout en finançant les processus frontaliers de facilitation du traitement des voyageurs légitimes et en refusant l'entrée aux personnes interdites de territoire au Canada le plus tôt possible dans le continuum de voyage.

Dans le cadre de la présentation au Conseil du Trésor de 2017 intitulée *Nouveau cadre fédéral pour la légalisation et la réglementation du cannabis*, l'ASFC a reçu 40 millions de dollars pour mettre en œuvre diverses politiques et procédures opérationnelles visant à prévenir et à intercepter les mouvements transfrontaliers prohibés de cannabis, tout en assurant la circulation des voyageurs et des marchandises légitimes. L'Agence a respecté tous ses engagements avant le

31 mars 2022, y compris la mise en œuvre d'un régime de sanctions administratives pécuniaires liées au cannabis dans la filière des voyageurs.

### **Les marchandises et moyens de transport commerciaux admissibles sont traités de manière efficace (y compris la perception des recettes)**

Afin de faire face à l'augmentation des volumes de commerce électronique, l'ASFC a continué de faire progresser sa stratégie douanière en matière de commerce électronique, y compris les travaux en cours visant à rendre obligatoires les données électroniques préalables dans le cadre du programme des expéditions de faible valeur par messageries (EFVM), tout en mettant à l'essai de nouvelles technologies et analyses en vue d'améliorer les capacités d'évaluation des risques. Par exemple, l'Agence a mis au point une validation de principe réussie pour une solution infonuagique appelée Commerce électronique – Inspections et notation d'examens, et des tests de prototype sont en cours dans l'optique d'un projet pilote en 2022-2023.

Parallèlement, en partenariat avec la Société canadienne des postes, l'ASFC a continué de renforcer ses activités dans les centres de traitement du courrier international en gérant les volumes postaux quotidiennement et pendant les périodes de pointe, tout en continuant de déployer des efforts pour améliorer les résultats au moyen de l'Initiative de modernisation des opérations postales.

Afin de rationaliser davantage le traitement dans le secteur commercial, l'ASFC a poursuivi la mise en œuvre de l'initiative de salle de comptoirs électronique dans tout le pays, réduisant ainsi les interactions en personne en permettant aux clients de soumettre certains documents commerciaux par courriel. En outre, l'Agence a fait progresser l'élaboration de validations de principe dans les modes aérien et ferroviaire afin d'orienter l'élargissement futur potentiel des opérations de précontrôle canadiennes aux États-Unis, facilitant ainsi les mouvements transfrontaliers de fret légitime le plus tôt possible dans la chaîne commerciale.

### **Les partenaires commerciaux se conforment aux lois, aux exigences et aux mesures applicables**

Le Projet de la Gestion des cotisations et des recettes de l'ASFC (GCRA) vise à automatiser les processus nécessaires à l'établissement des cotisations, au recouvrement, à la gestion et à la déclaration des recettes, tout en permettant aux importateurs d'établir eux-mêmes leurs cotisations et de se conformer aux exigences commerciales du Canada. En 2021-2022, l'Agence a mis en œuvre la version 1 du projet de la GCRA, qui a introduit un portail en ligne permettant aux partenaires de la chaîne commerciale de consulter en temps réel l'historique de leurs transactions financières et renseignements comptables, tout en rendant opérationnel le Centre de soutien à la clientèle de la GCRA. En parallèle, l'Agence a fait progresser les activités de préparation opérationnelle en vue de la version 2 (la version finale du projet de la GCRA), qui devrait être mise en œuvre en 2023-2024.

L'ASFC a également fait progresser les travaux visant à officialiser son cadre de responsabilité pour les échanges commerciaux et à assurer la conformité avec la fonctionnalité de la GCRA, ce qui permettra d'orienter les efforts opérationnels déployés en vue de promouvoir ou de faire respecter la conformité en fonction du niveau de risque relatif que présentent les importateurs et leurs transactions.

### Rendement du capital investi des activités d'observation des programmes commerciaux

Dans le cadre de ses activités d'observation des programmes commerciaux, l'ASFC mesure le rendement du capital investi en comparant le total des droits imposés au total des dépenses pour ces activités. En 2021-2022, l'Agence a atteint un ratio de rendement du capital investi de 18:1, soit plus du double de sa cible de 8:1.

L'ASFC a continué de protéger l'industrie canadienne contre les pratiques commerciales déloyales en appliquant la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* (LMSI), ainsi que les exigences commerciales découlant des accords de libre-échange. En particulier, l'Agence a poursuivi la mise en œuvre de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), y compris la collaboration avec les partenaires fédéraux pour exercer les pouvoirs visant à empêcher que des marchandises produites par le travail forcé soient admises sur le marché intérieur canadien. À cette fin, l'Agence a travaillé en étroite collaboration avec Emploi et Développement social Canada, Affaires mondiales Canada et le ministère des Finances afin d'étudier les options permettant de mettre en œuvre plus efficacement l'interdiction d'importation liée au travail forcé dans le *Tarif des douanes*, tout en établissant un groupe de travail avec ses homologues américains afin d'échanger des renseignements et de faciliter le repérage et l'interception de marchandises soupçonnées d'avoir été produites par le travail forcé.

Dans le but d'améliorer davantage la capacité d'examen dans le secteur commercial dans le mode maritime, l'ASFC a continué à élaborer ses plans pour doter l'installation d'examen des conteneurs de Tsawwassen, à Vancouver, d'une technologie d'imagerie améliorée permettant d'inspecter les conteneurs maritimes et les grands moyens de transport ciblés pour l'examen. L'Agence a également travaillé avec Transports Canada à l'initiative de modernisation des installations portuaires afin d'appuyer davantage les priorités en matière de sécurité et de facilitation dans les installations portuaires du Canada.

### **Les programmes des voyageurs et des négociants fiables améliorent l'efficacité du traitement des voyageurs et des partenaires commerciaux préapprouvés à faible risque**

Du point de vue des voyageurs fiables, l'ASFC a poursuivi l'initiative de modernisation de NEXUS en tirant parti de la technologie de biométrie faciale et en déployant de nouveaux dispositifs de vérification des voyageurs dans neuf aéroports offrant le programme NEXUS. Cette initiative permet de mieux aligner le programme NEXUS sur les tendances mondiales et simplifie le processus de déclaration pour les voyageurs fiables dans le mode aérien.

Du point de vue des négociants fiables, l'ASFC a poursuivi le projet pilote du couloir sécurisé au pont Ambassador en vue d'accélérer le passage à la frontière des entités commerciales fiables dans le mode routier. Plus particulièrement, l'Agence a déployé d'autres technologies et processus afin de simplifier le passage par des voies de couloir sécurisé, tout en jetant les bases en vue d'un possible élargissement du projet pilote.

### **Les voyageurs et le milieu des affaires ont accès à des mécanismes de recours en temps opportun**

Le programme des recours fournit aux voyageurs et aux entreprises un mécanisme accessible leur permettant de demander un examen impartial des décisions de l'ASFC, ainsi que de faire part de leurs commentaires ou de leurs plaintes, conformément aux politiques et aux lois appliquées par l'ASFC. En 2021-2022, l'Agence a continué d'améliorer son programme des recours en amorçant le développement d'un portail sécurisé de manière à permettre une communication plus rapide et plus efficace avec les clients, tout en affinant les normes de service et les indicateurs de rendement clés afin de mieux refléter la capacité du programme à servir les clients.

### **Autres initiatives de gestion frontalière**

Dans le cadre des efforts continus visant à renforcer son effectif, l'ASFC a continué à prendre des mesures afin d'améliorer son programme de constitution des forces, lequel regroupe le recrutement, la formation et le perfectionnement des ASF, ainsi que la formation spécialisée pour les autres communautés de première ligne. En 2021-2022, l'Agence a recommandé plus de 93 % des agents stagiaires pour une promotion à un poste d'ASF dans le cadre du Programme de perfectionnement des agents stagiaires. En outre, l'Agence a élaboré une feuille de route triennale aux fins de l'examen et de la modernisation du Programme de constitution des forces, y compris des voies pour le cheminement des carrières et le développement des talents dans le cadre de la stratégie plus large visant à assurer la durabilité du programme en répondant aux besoins opérationnels à venir de l'ASFC.

Afin d'assurer l'efficacité continue du Programme de constitution des forces pendant la pandémie de COVID-19, l'Agence a transféré les efforts de recrutement d'agents sur des plateformes virtuelles, elle a fait preuve de souplesse avec les candidats en tirant parti des méthodes d'évaluation virtuelle et elle a accru l'efficacité des procédures, notamment en prolongeant la date de validité ou en acceptant des équivalences pour certains agents stagiaires de l'ASFC. En outre, l'Agence a remanié les programmes d'études afin d'y intégrer des volets d'apprentissage en ligne à rythme libre, et a facilité l'apprentissage virtuel à distance, tout en mettant en œuvre des mesures de sécurité dans les situations où une formation en personne était nécessaire.

Dans le cadre des efforts continus déployés afin d'améliorer l'infrastructure frontalière, l'ASFC a fait progresser le projet du pont international Gordie-Howe en soumettant une présentation au Conseil du Trésor visant à ajuster les niveaux de référence de l'Agence de manière à assurer l'approvisionnement, l'aménagement et la dotation en personnel du point d'entrée canadien, tout en appuyant l'Autorité du pont Windsor-Détroit dans ses efforts pour trouver un fournisseur d'équipement fixe d'imagerie à grande échelle.

De plus, l'ASFC a fait avancer le Projet des postes frontaliers terrestres (PPFT) par la création d'un nouveau bureau de gestion de projet, et a optimisé les normes de durabilité environnementale, d'accessibilité et de flexibilité en modernisant le portefeuille des biens immobiliers de l'Agence. Dans le cadre du PPFT, l'Agence a mis en œuvre une approche proactive consistant à faire participer plus de 250 intervenants ayant des intérêts dans le projet, y compris plus de 70 collectivités autochtones, pour lesquelles un budget de 2,9 millions de dollars a été mis de côté afin de soutenir la représentation de la culture autochtone aux points d'entrée visés. L'Agence a également signé un protocole d'entente avec la Première Nation des Tlingit de Taku River à l'appui de la représentation de la culture au point d'entrée de Fraser.

Dans le cadre des efforts continus déployés pour améliorer les relations avec les peuples autochtones, l'ASFC a poursuivi la mise en œuvre de son cadre et de sa stratégie pour les Autochtones, lesquels guident l'Agence dans son cheminement vers la réconciliation. Les principales réalisations en 2021-2022 sont les suivantes :

- Facilitation des deux premiers événements de rapatriement de l'Agence, notamment le retour de 82 objets culturels autochtones sacrés pour la Nation des Siksika et les Six Nations de la rivière Grand du Museum of the American Indian de la Smithsonian Institution.
- Organisation de la première table ronde du gouvernement du Canada avec la Première Nation de White River sur les questions relatives au passage de la frontière et sur la reconnaissance des droits et de l'autodétermination des Autochtones, en se concentrant sur les défis particuliers posés par le point d'entrée de Beaver Creek, au Yukon, et son emplacement à 35 km de la frontière physique entre le Canada et les États-Unis.
- Direction d'une communauté de pratique pour la formation et le perfectionnement des Autochtones à l'échelle de la fonction publique, qui compte plus de 700 membres et qui a progressé en 2021-2022 en établissant un mandat, en organisant la première élection des cadres et en soutenant les sous-groupes de travail en matière de mobilisation, de recrutement et de politique. En outre, quatre rassemblements aux fins de célébrations ont eu lieu afin de réunir des Aînés, des gardiens du savoir, des anciens combattants autochtones et des sous-ministres délégués autochtones sur divers sujets destinés à promouvoir la réconciliation.

- Planification de l'installation d'espaces de réflexion autochtones, y compris une salle des Aînés, à lancer en 2022-2023 au campus principal du Collège de l'ASFC, afin d'accroître la présence autochtone et les espaces accueillants.
- Élargissement du programme d'apprentissage sur les ballots d'objets rituels des Autochtones et ajout de volets inuits et métis. Ce programme sera présenté au campus principal du Collège de l'ASFC et par les conseillers régionaux aux affaires autochtones dans l'ensemble du pays.
- Mise à jour du programme de formation sur la culture d'Akwesasne, qui a été élaboré et mis en œuvre conjointement avec le Conseil des Mohawks d'Akwesasne.
- Documentation de la fabrication d'un panier en frêne noir et d'un canoë algonquin en écorce de bouleau, en partenariat avec les gardiens du savoir des Mohawks de la Première Nation d'Akwesasne et la Nation des Anishinabeg de Kitigan Zibi. Ces articles feront partie des objets de réflexion exposés au campus principal du Collège de l'ASFC, et l'enseignement de ces compétences traditionnelles a été enregistré sur vidéo et transmis aux Premières Nations.

Dans le cadre de son programme des immeubles et de l'équipement, l'ASFC a poursuivi ses efforts en vue de renforcer ses actifs de gestion frontalière. En 2021-2022, l'Agence a supervisé la réalisation de 233 projets immobiliers couvrant les réparations, la réfection, l'équipement et la conformité environnementale dans l'ensemble de son portefeuille d'infrastructures, tout en déployant sa stratégie de portefeuille de biens immobiliers afin de consolider la gouvernance de la gestion du cycle de vie des biens immobiliers. L'Agence a notamment ouvert une nouvelle installation au point d'entrée de Fraser, en Colombie-Britannique, tout en réalisant des progrès importants sur plusieurs nouvelles installations qui devraient être achevées au cours du prochain exercice, dont :

- Un centre de surveillance de l'immigration à Laval, au Québec;
- Un centre de traitement des migrants irréguliers à Lacolle, au Québec;
- Une installation toutes saisons au campus principal du Collège de l'ASFC.

#### Constitution d'un parc de véhicules moderne et durable

En 2021-2022, l'ASFC a continué à appuyer l'engagement du Canada en faveur d'une plus grande utilisation des véhicules à émission zéro et a poursuivi, pour la quatrième année, sa stratégie de sept ans visant à moderniser son parc automobile. En particulier, l'Agence a acquis 132 nouveaux véhicules, dont 55 véhicules électriques hybrides et 16 véhicules électriques hybrides rechargeables.

## **Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et objectifs de développement durable**

En 2021-2022, l'ASFC a déployé des efforts afin d'assurer sa durabilité économique, sociale et environnementale au moyen de sa stratégie ministérielle de développement durable (SMDD), laquelle appuie les objectifs de développement durable (ODD) énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, notamment :

- **Écologisation du gouvernement** — contribuer à la réalisation de divers ODD comme Énergie propre et d'un coût abordable; Industrie, innovation et infrastructure; Villes et communautés durables; Consommation et production responsables et Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.
- **Populations d'espèces sauvages en santé et alimentation durable** — contribuer à la réalisation de divers ODD comme Faim « zéro »; Vie aquatique et Vie terrestre.
- **Collectivités sûres et en santé** — contribuer à la réalisation de divers ODD comme Bonne santé et bien-être et Consommation et production responsables.

Les détails des résultats obtenus seront présentés dans le rapport d'étape sur la SMDD, qui sera publié sur le [site Web](#)<sup>i</sup> de l'Agence à l'automne 2022.

### **Analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) pour la gestion de la frontière**

L'ASFC a continué d'affiner ses pratiques de gouvernance et de collecte de données relatives à l'ACS Plus, en appliquant l'optique de l'ACS Plus dans la mesure du possible afin d'éclairer les décisions relatives aux politiques et aux programmes qui ont une incidence sur la prestation des services, et en déployant des efforts continus afin d'améliorer sa littératie organisationnelle en matière de données et de soutenir l'amélioration de l'ACS Plus à l'avenir.

Par exemple, le Bureau du dirigeant principal des données de l'Agence explore diverses dimensions des données désagrégées dans le but de mesurer l'incidence des décisions et des politiques, tout en tirant parti des données de manière à les rendre plus inclusives et représentatives afin de repérer d'éventuels cas de discrimination ou de partialité. En outre, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre dans le contexte des ressources humaines, notamment le Plan d'action en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, le Cadre du milieu de travail respectueux, la formation sur les préjugés inconscients et la lutte contre le racisme, les engagements en matière de leadership pour tous les cadres et les gestionnaires, les possibilités de mentorat pour les groupes visés par l'équité en matière d'emploi et les groupes méritant l'équité, et la dotation visant à combler les lacunes et les obstacles en matière de représentation.



L'Agence a également continué de mettre en œuvre les *Orientations stratégiques pour moderniser les pratiques du gouvernement du Canada en matière d'information relative au sexe et au genre* afin que ses services soient conçus et offerts de manière à inclure tous les genres.

De plus amples renseignements sur les activités de l'ACS Plus seront présentés dans le tableau de renseignements supplémentaires, qui sera publié sur le [site Web](#) de l'Agence.

### **Innovation et expérimentation dans la gestion de la frontière**

Dans le cadre de sa responsabilité essentielle en matière de gestion de la frontière, l'ASFC a mis en œuvre un éventail de solutions faisant appel à l'innovation et à l'expérimentation en 2021-2022, notamment :

- **Cadre biométrique** – L'ASFC a créé un bureau de la biométrie et de la gestion de l'identité afin de coordonner son investissement dans les capacités biométriques et la mise en œuvre de la technologie biométrique à l'appui de la Modernisation des services aux voyageurs, en mettant l'accent sur l'élaboration et l'application d'un cadre biométrique technique afin de déterminer le niveau de fonctionnalité à l'échelle de l'organisation nécessaire pour réaliser sa vision de la frontière de l'avenir.
- **Chaîne de confiance** – L'ASFC a testé la technologie mobile dans un environnement réel afin de faciliter l'expérience sans contact pour les voyageurs dans le cadre d'un projet pilote de chaîne de confiance avec des participants volontaires. Cela a permis aux voyageurs de créer un titre de voyage numérique qui rend inutile l'échange physique de documents tels que les reçus papier et les passeports, réduisant ainsi les engorgements lors des formalités douanières. Les leçons apprises serviront à orienter les initiatives de Modernisation des services aux voyageurs.
- **Établissement des risques dynamiques** – L'ASFC s'emploie à mettre en œuvre un modèle d'observation fondé sur le risque dans le cadre de son projet d'établissement des risques dynamiques, en vue de générer un indicateur d'observation pour les voyageurs entrant au Canada. Il s'agira d'un outil essentiel pour les agents de première ligne qui permettra de renforcer la qualité et la cohérence des renvois sélectifs en vue d'un examen secondaire, et par conséquent, de réduire les renvois infructueux et d'accroître la flexibilité opérationnelle afin de réaffecter les ressources à des activités à plus haut rendement. En 2021-2022, l'ASFC a mis en œuvre la première des trois versions destinées à développer la solution informatique qui générera l'indicateur d'observation.
- **Technologie des chaînes de blocs** – En partenariat avec des intervenants clés de l'industrie, l'ASFC soutient une initiative dirigée par l'industrie qui a pour but

d'améliorer l'efficacité et l'efficacé du traitement des conteneurs maritimes au moyen de solutions fondées sur les chaînes de blocs pour les enregistrements de données et l'automatisation des tâches. Cette initiative vise à donner suite aux commentaires de l'industrie concernant les examens dans le mode maritime, en mettant l'accent sur la réduction des retards potentiels dans les transferts de conteneurs aux terminaux maritimes et des coûts connexes pour l'industrie.

- **Détection des armes à feu** – L'ASFC expérimente des solutions automatisées associant l'intelligence artificielle à des radiographies en temps réel, afin d'évaluer les applications potentielles pour la détection d'armes à feu et de pièces d'armes à feu dans la filière postale.
- **Simulations de formation** – Dans le cadre du Programme de formation de base des agents, l'ASFC a mis à l'essai des simulations liées à la frontière pour les recrues au campus principal du Collège de l'ASFC, en tirant parti de la technologie de réalité virtuelle (RV). À l'avenir, l'Agence s'appuiera sur ce projet pilote et utilisera la technologie de RV pour la formation fondée sur des scénarios dans divers contextes opérationnels.

### **Principaux risques liés à la gestion de la frontière**

En 2021-2022, l'ASFC a continué à faire face aux risques engendrés par la pandémie de COVID-19 dans le cadre de sa responsabilité essentielle de gestion de la frontière. En particulier, l'assouplissement progressif des restrictions frontalières à la suite de l'introduction de la vaccination de masse contre la COVID-19 au début de 2021, ainsi que la réouverture de la frontière terrestre entre le Canada et les États-Unis, ont entraîné un nouveau lot de défis pour l'Agence, dont la mise en œuvre des changements relatifs aux exigences d'entrée et la gestion de la reprise des volumes de voyageurs. Face à cette situation, l'Agence a déployé de multiples mesures en vue d'assurer une gestion efficace de la frontière, notamment :

- L'exploitation de la plateforme ArriveCAN afin de recueillir les preuves de vaccination et les résultats des tests préalables à l'entrée des voyageurs;
- Les efforts déployés par le Groupe de travail interne de l'Agence afin de s'assurer que les services internes s'adaptent à l'évolution et à l'émergence des nouvelles demandes opérationnelles;
- La coordination du jumelage et de la formation de remise à niveau pour les ASF qui étaient en congé ou en poste dans des points d'entrée fermés afin d'assurer la préparation opérationnelle;

- Les discussions continues avec les autorités aéroportuaires afin de gérer l'augmentation de la circulation des voyageurs et d'atténuer les problèmes de capacité liés aux exigences de distanciation physique et à l'augmentation des temps de traitement à la frontière en raison des mesures liées à la COVID-19.

Sur le plan commercial, l'évolution de la structure des échanges transfrontaliers et l'augmentation du volume du trafic postal ont continué d'être observées en 2021-2022. Le Groupe de travail sur la frontière de l'Agence a supervisé une réponse coordonnée et soutenue au rétablissement des opérations de l'Agence afin de fournir une orientation nationale, de communiquer les pratiques exemplaires et de soutenir la planification régionale. Par exemple, une stratégie nationale relative aux opérations postales a été élaborée afin de réaliser des gains d'efficacité à l'échelle nationale, de soutenir les opérations et de mieux gérer les volumes postaux croissants.

## Résultats atteints pour la gestion de la frontière

| Résultat ministériel  | Indicateur de résultat ministériel  | Cible          | Date d'atteinte de la cible | Résultats réels 2019-2020     | Résultats réels 2020-2021 | Résultats réels 2021-2022 |
|---|---|----------------|-----------------------------|-------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Les activités de renseignement et d'évaluation des menaces et des risques de l'ASFC appuient les programmes de détection et d'interception des personnes, des marchandises et des moyens de transport à haut risque qui constituent une menace pour la sécurité des Canadiens | Pourcentage moyen de voyageurs aériens ciblés en vue d'un examen ayant abouti à un résultat prévu                                       | Au moins 16 %  | Mars 2022                   | s. o. (adoption en 2020-2021) | 10,33 %                   | 21,8 %                    |
|   | Pourcentage moyen de fret maritime et aérien ciblé en vue d'un examen ayant abouti à un résultat prévu                                  | Au moins 0,5 % | Mars 2022                   | s. o. (adoption en 2020-2021) | 0,5 %                     | 0,58 %                    |
| Les voyageurs admissibles sont traités de manière efficace  | Pourcentage du temps où l'ASFC satisfait à la norme de service concernant les temps d'attente à la frontière (TAF) dans le mode routier | Au moins 95 %  | Mars 2022                   | 96,0 %                        | 99,4 %                    | 97 %                      |
|   | Pourcentage de voyageurs utilisant les bornes d'inspection primaire dans les aéroports dotés de cette technologie                       | Au moins 95 %  | Mars 2022                   | 93,2 %                        | 89,4 %                    | 95,2 %                    |
|   | Disponibilité réelle des bornes d'inspection primaire en pourcentage par rapport à la disponibilité prévue                              | Au moins 99 %  | Mars 2022                   | 98,0 %                        | 99,1 %                    | 99,7 %                    |
| Les voyageurs et leurs marchandises sont conformes aux lois applicables   | Pourcentage de examens de voyageurs ayant produit un résultat (mesure d'exécution ou de facilitation)                                   | Au moins 35 %  | Mars 2022                   | 54,2 %                        | 71,2 %                    | 68,4 %                    |

|   |   |                |           |                               |        |                     |
|---|---|----------------|-----------|-------------------------------|--------|---------------------|
|   | Le taux d'examens fructueux sélectifs des marchandises des voyageurs est X fois plus élevé que le taux d'examens fructueux aléatoires dans le mode aérien | Au moins 10    | Mars 2022 | s. o. (adoption en 2020-2021) | 6,2    | 12,2                |
| Les marchandises et moyens de transport commerciaux admissibles sont traités de manière efficace (y compris la perception des recettes) | Pourcentage de fois où l'ASFC a respecté la norme sur les temps d'attente à la frontière routière commerciale   | Au moins 90 %  | Mars 2022 | 99,7 %                        | 99,4 % | 97,4 %              |
|   | Pourcentage de décisions de mise en liberté admissibles rendues dans les délais établis   | Au moins 70 %  | Mars 2022 | 63 %                          | 69 %   | 69 % <sup>1</sup>   |
|   | Disponibilité réelle des guichets uniques en pourcentage de la disponibilité prévue   | Au moins 99 %  | Mars 2022 | 99,9 %                        | 99,8 % | 99,7 %              |
| Les partenaires commerciaux se conforment aux lois, exigences et mesures applicables  | Pourcentage de examens aléatoires du secteur commercial ayant produit un résultat   | Au plus 1 %    | Mars 2022 | 0,23 %                        | 0,18 % | 0,19 %              |
|   | Pourcentage de marchandises commerciales à haut risque ciblées par le Centre national de ciblage, ayant été examinées à la frontière                      | Au moins 95 %  | Mars 2022 | 95,2 %                        | 92,4 % | 91,7 % <sup>2</sup> |
|   | Pourcentage d'examens dans le secteur commercial ayant produit un résultat à l'égard d'un négociant   | Au plus 1,5 %  | Mars 2022 | 1,43 %                        | 1,67 % | 1,76 % <sup>3</sup> |
|   | Pourcentage de sanctions imposées aux négociants pour inobservation à répétition <sup>4</sup>   | Au plus 70 %   | Mars 2022 | 35 %                          | 16,1 % | 34,4 %              |
|   | Rendement du capital investi pour des vérifications ciblées   | Au moins 8 : 1 | Mars 2022 | 11 : 1                        | 5 : 1  | 18 : 1              |

<sup>1</sup> Le résultat a légèrement manqué la cible en 2021-2022, car il a été affecté par des volumes élevés de mainlevées, ainsi que par des difficultés de traitement primaire dues à la réorientation des priorités et des ressources en réponse à la pandémie de COVID-19. Il convient de noter que la norme de service a été respectée 107 636 fois, soit seulement 2 047 fois de moins que la cible de 70 %.

<sup>2</sup> Le résultat n'a pas atteint la cible en 2021-2022 en raison de l'inclusion de cas dans lesquels les examens ont été effectués, mais les cibles en suspens n'ont pas été finalisées. La méthode de déclaration sera ajustée à l'avenir pour exclure ces cas, et les opérations régionales de l'ASFC continueront de travailler en collaboration avec les agents participant au ciblage afin de s'assurer que les renvois pour examen sont examinés et gérés en fonction des risques.

<sup>3</sup> Le résultat n'a pas atteint la cible en 2021-2022 parce que le taux d'examens fructueux était plus élevé que prévu. Il convient de noter que cet indicateur est en cours de révision afin de mieux refléter son objectif, à savoir mettre en évidence les résultats qui peuvent être affectés par les activités de sensibilisation à l'observation de l'ASFC, lesquelles constituent une priorité pour l'Agence dans le but d'informer les négociants et de renforcer l'observation chez ces derniers.

<sup>4</sup> Il convient de noter que l'exercice 2021-2022 est le dernier exercice utilisant la méthode de rapport actuelle pour cet indicateur. Actuellement, seules les sanctions administratives pécuniaires (SAP) liées à la fourniture de l'information préalable sur les expéditions commerciales (IPEC) sont utilisées pour mesurer cet indicateur, ce qui peut entraîner des variations dans les résultats selon la période de déclaration. À l'avenir, la méthodologie sera ajustée et inclura également les SAP non liées à l'IPEC, ce qui donnera lieu à des résultats plus cohérents et fournira une mesure plus holistique de la non-conformité parmi les négociants.

|  |  |                  |           |                               |          |                    |
|--|--|------------------|-----------|-------------------------------|----------|--------------------|
|  | Pourcentage de décisions anticipées et de décisions nationales des douanes rendues dans les 120 jours suivant la réception de l'information complète           | Au moins 90 %    | Mars 2022 | s. o. (adoption en 2020-2021) | 88 %     | 90 %               |
|  | Pourcentage des engagements de services prévus dans le mandat respectés à temps pour les activités d'enquêtes sur les droits antidumping et compensateurs      | Au moins 90 %    | Mars 2022 | s. o. (adoption en 2020-2021) | 100 %    | 100 %              |
| Les programmes des voyageurs et des négociants fiables améliorent l'efficacité du traitement des voyageurs et des partenaires commerciaux préapprouvés à faible risque | Pourcentage de fois que l'ASFC respecte la norme de service de NEXUS (mode routier) relative au temps d'attente à la frontière                                 | Au moins 95 %    | Mars 2022 | 98,3 %                        | 99,98 %  | 95,6 %             |
|  | Mesure (en pourcentage) dans laquelle le traitement des voyageurs digne de confiance à une borne aux points d'entrée aériens NEXUS a permis de sauver du temps | Au moins 40 %    | Mars 2022 | s. o. (adoption en 2020-2021) | 37 %     | 47 %               |
|  | Hausse (en pourcentage) des passages NEXUS   | Au moins 2,5 %   | Mars 2022 | s. o. (adoption en 2020-2021) | - 95,6 % | 241 % <sup>5</sup> |
|  | Ratio des négociants ordinaires et de leurs marchandises examinés à la frontière par rapport aux négociants fiables et à leurs marchandises                    | Au moins 3,5 : 1 | Mars 2022 | 5,9 : 1                       | 6,0 : 1  | 6,1 : 1            |
|  | Pourcentage des échanges commerciaux selon la valeur des marchandises importées au Canada par les participants aux programmes de négociants fiables de l'ASFC  | Au moins 25 %    | Mars 2022 | 28 %                          | 26 %     | 24 % <sup>6</sup>  |
| Les voyageurs et le milieu des affaires ont accès à des mécanismes de recours en temps opportun  | Pourcentage d'appels liés aux activités commerciales qui sont réglés dans le respect des normes de service établies  | Au moins 70 %    | Mars 2022 | 85 %                          | 82 %     | 76 %               |
|  | Pourcentage d'appels des mesures d'exécution qui sont réglés dans le respect des normes de service établies  | Au moins 70 %    | Mars 2022 | 71 %                          | 62 %     | 74 %               |

<sup>5</sup> Il convient de noter que le résultat a largement dépassé la cible en 2021-2022. Cela s'explique par le fait que les passages NEXUS ont considérablement diminué en 2020-2021 en raison des restrictions de voyage liées à la COVID-19 et de la fermeture temporaire de nombreuses voies NEXUS dans le mode routier, ce qui a été suivi d'une recrudescence des passages NEXUS en 2021-2022 en raison de l'assouplissement des restrictions de voyage et de la réouverture des voies NEXUS dans le mode routier.

<sup>6</sup> Le résultat a légèrement manqué la cible en 2021-2022 en raison de graves perturbations de la chaîne d'approvisionnement pendant la pandémie de COVID-19, qui ont eu des répercussions sur les industries intégrées à l'échelle mondiale et l'adhésion des négociants fiables.

## Ressources financières budgétaires pour la gestion de la frontière (en dollars)

| Budget principal des dépenses 2021-2022 | Dépenses prévues 2021-2022 | Autorisations totales pouvant être utilisées 2021-2022 | Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2021-2022 | Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2021-2022 |
|---|----------------------------|--|--|---|
| 1 381 004 637                           | 1 381 004 637              | 1 907 767 645  | 1 665 443 159  | 284 438 522   |

\*Les dépenses réelles ont été supérieures aux dépenses prévues, principalement en raison de la réouverture des frontières après la pandémie de COVID-19. L'ASFC a reçu 527 millions de dollars de financement supplémentaire pour la gestion de la frontière tout au long de l'année, provenant de fonds reportés et du budget supplémentaire des dépenses.

## Ressources humaines pour la gestion de la frontière (équivalents temps plein)

| Équivalents temps plein prévus 2021-2022 | Équivalents temps plein réels 2021-2022 | Écart (nombre d'ETP réels moins nombre d'ETP prévus) 2021-2022 |
|--|---|--|
| 10 753                                   | 10 210                                  | (543)  |

Des renseignements sur les finances, les ressources humaines et le rendement concernant le répertoire des programmes de l'ASFC se trouvent dans l'[InfoBase du GC](#)<sup>ii</sup>.

## Exécution de la loi à la frontière

### Description

L'ASFC contribue à la sécurité du Canada en soutenant le système d'immigration et de protection des réfugiés lorsqu'elle détermine l'admissibilité d'une personne au Canada, en prenant les mesures appropriées pour faire respecter les lois en matière d'immigration, et en soutenant les poursuites des personnes qui enfreignent nos lois.

### Résultats

En 2021-2022, l'ASFC a continué d'améliorer l'efficacité et l'intégrité de ses activités d'exécution de la loi à la frontière. En réponse à la pandémie de COVID-19, l'Agence a consciencieusement appliqué les restrictions frontalières conformément aux exigences de santé publique et aux directives du gouvernement, tout en continuant à mener des enquêtes et à traiter les cas dans les bureaux intérieurs tout au long du continuum de l'exécution de la loi en matière d'immigration.

Dans le cadre de son programme de politiques stratégiques, l'ASFC a continué à faire avancer les initiatives visant à faciliter l'immigration et à assurer l'exécution équilibrée de la loi par le biais d'un travail législatif, réglementaire et politique à l'appui des objectifs de sécurité publique et d'intégrité des programmes. En particulier, l'Agence a poursuivi les efforts en vue de faire ce qui suit :

- simplifier le constat d'interdiction de territoire dans les cas de condamnation pour crime organisé au Canada;
- élargir les pouvoirs des agents pour leur permettre de prendre des mesures de renvoi dans des cas d'interdiction de territoire relativement simples;
- simplifier l'annulation de certains documents d'immigration dans les cas où une mesure de renvoi a été prise;
- renforcer le processus de demande de dispense ministérielle;
- moderniser le cadre de l'interdiction de territoire pour criminalité transfrontalière, le cadre du sursis au renvoi et le cadre du recouvrement des frais de renvoi.

Parallèlement, l'ASFC a poursuivi les efforts sur d'autres aspects clés de l'exécution de la loi à la frontière, y compris le travail conjoint avec IRCC en vue d'obtenir des investissements au moyen du Budget de 2022 de manière à assurer la durabilité à long terme du système d'octroi de l'asile au Canada, tout en soutenant les engagements du gouvernement en matière de réinstallation des réfugiés de l'Afghanistan, ainsi que les mesures d'immigration afin de soutenir

les personnes touchées par le conflit en Ukraine. L'Agence a également continué à respecter les engagements pris dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes en s'efforçant d'examiner et d'affiner les cadres législatifs et réglementaires existants, afin de s'assurer que des mesures de protection suffisantes sont en vigueur pour les victimes et de minimiser le risque de victimisation involontaire ou d'autres formes de victimisation de personnes ayant subi de la violence sexiste.

En plus des progrès réalisés dans le cadre de son programme de politiques stratégiques, l'ASFC a obtenu les résultats suivants dans le cadre de sa responsabilité essentielle en matière d'exécution de la loi à la frontière en 2021-2022.

### **Les enquêtes en matière d'immigration permettent de repérer les personnes interdites de territoire au Canada**

En 2021-2022, l'ASFC a continué de concentrer ses ressources d'enquête dans les bureaux intérieurs sur les cas présentant un risque élevé, la criminalité et la sécurité nationale étant les principales priorités, tout en menant des activités d'enquête et en travaillant en collaboration avec IRCC et la GRC afin d'améliorer la coordination opérationnelle en ce qui a trait à la migration irrégulière et au système de détermination du statut de réfugié au Canada. L'Agence a aussi pris différentes mesures en vue d'améliorer la gestion des mandats d'immigration d'après les recommandations formulées par le vérificateur général dans le rapport intitulé *Le renvoi d'immigrants refusés, publié au printemps 2020*<sup>iii</sup>, en mettant l'accent sur le soutien des renvois administratifs, tout en mettant en œuvre une stratégie améliorée de gestion des mandats à l'appui des opérations d'exécution de la loi en matière d'immigration.

#### **Enquêtes et repérage des personnes interdites de territoire**

En 2021-2022, l'ASFC a effectué 34 840 enquêtes en matière d'immigration, et 84 % des personnes concernées ont été jugées interdites de territoire au Canada.

### **Les décisions de l'ASFC en matière de détention sont fondées sur le risque, et la détention constitue une mesure de dernier recours**

L'ASFC a poursuivi les efforts visant à améliorer le système de détention liée à l'immigration du Canada conformément au Cadre national en matière de détention liée à l'immigration, tout en veillant à ce que la détention soit utilisée comme mesure de dernier recours et à ce que des solutions de rechange à la détention (SRD) soient envisagées systématiquement. En particulier, l'Agence a soutenu l'utilisation continue de SRD reposant sur des décisions de détention cohérentes et fondées sur le risque, permettant la mise en liberté des personnes dont le risque peut être atténué adéquatement dans la collectivité. En outre, l'Agence a poursuivi ses efforts en vue d'achever la construction d'un nouveau centre de surveillance de

#### **Élargissement des solutions de rechange à la détention**

En 2021-2022, sur un total de 3 056 personnes détenues, l'ASFC a libéré 1 264 personnes (41 %) dans le cadre d'une SRD, ce qui représente une augmentation de 21 % du nombre de mises en liberté au moyen de SRD par rapport au dernier exercice.



l'immigration (CSI) à Laval, au Québec, conformément aux investissements similaires déjà effectués dans la région du Grand Toronto et dans la région du Pacifique, tout en prenant des mesures afin d'assurer un traitement uniforme des détenus de l'immigration en offrant un accès égal aux programmes et aux services dans les CSI de l'ensemble du Canada. Le nouveau CSI de Laval devrait ouvrir à l'automne 2022.

### **Les recommandations et les appels en matière d'admissibilité de l'ASFC sont maintenus devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada**

L'ASFC a continué d'améliorer la gestion de ses activités liées aux audiences en collaboration avec la CISR, y compris le recours à des audiences à distance rendues nécessaires par la pandémie de COVID-19, ainsi que la mise en œuvre de lignes directrices à jour pour l'examen des motifs de détention en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et de la *Charte canadienne des droits et libertés*. De plus, l'Agence a continué la mise à l'essai du Centre intégré d'analyse des demandes d'asile dans la région du Grand Toronto de manière à contribuer au traitement efficace des demandes d'asile et à l'amélioration des voies de communication avec IRCC et la CISR.

### **Les personnes interdites de territoire visées par une mesure de renvoi quittent le Canada (avec ou sans escorte)**

Afin d'assurer le départ en temps opportun du Canada des personnes interdites de territoire qui font l'objet d'un renvoi, comme les criminels étrangers, les demandeurs d'asile déboutés et d'autres personnes interdites de territoire, l'ASFC a continué de prendre des mesures qui améliorent ses opérations de renvoi conformément aux recommandations formulées par le vérificateur général dans le rapport intitulé *Le renvoi*

*d'immigrants refusés*, publié au printemps 2020, tout en relevant les défis opérationnels posés par les restrictions de voyage liées à la COVID-19. Ces efforts comprennent l'utilisation d'un modèle de triage national, la priorisation des renvois hautement prioritaires, l'augmentation des demandes de documents de voyage et l'exploitation par l'Agence de la ligne d'assistance aux personnes visées par une mesure de renvoi pour encourager les retours volontaires. L'Agence a également poursuivi ses activités stratégiques avec ses partenaires fédéraux afin de relever les défis liés à l'obtention des documents de voyage requis dans les pays qui pourraient ne pas coopérer aux opérations de renvoi.

#### **Exécution du renvoi des personnes interdites de territoire**

En 2021-2022, l'ASFC a exécuté le renvoi de 7 453 personnes interdites de territoire. L'ASFC continue d'accorder la priorité aux renvois pour des motifs graves d'interdiction de territoire tels que la sécurité nationale, le crime organisé, les violations des droits de la personne et la criminalité, ainsi qu'aux demandeurs d'asile migrants en situation irrégulière déboutés.

## Les personnes et les entreprises dont le dossier est renvoyé à l'avocat de la Couronne aux fins de poursuites sont déclarées coupables

L'ASFC a continué de renforcer sa capacité de mener des enquêtes et de poursuivre les personnes et les entreprises qui contreviennent à la législation frontalière du Canada, en mettant particulièrement l'accent sur les cas complexes de fraude mettant en cause des personnes et des organisations qui constituent une menace pour l'économie et le système de l'immigration du Canada ainsi que pour la sûreté et la sécurité des Canadiens. Les priorités opérationnelles sont principalement axées sur les cas d'activités frauduleuses impliquant des organisateurs et des facilitateurs dans le cadre d'infractions graves en matière d'immigration, notamment le passage de clandestins, la fraude à l'emploi et les infractions impliquant des consultants en immigration, ainsi que d'infractions douanières graves, notamment la contrebande d'armes à feu et d'armes, la fraude commerciale et le blanchiment d'argent par voies commerciales.

### Poursuites pour violation de la législation frontalière

En 2021-2022, l'ASFC a appuyé les poursuites intentées dans de multiples cas de violation de la législation frontalière, et des condamnations ont été obtenues pour les cas suivants :

- 8 cas de passage de clandestins;
- 17 cas de contrebande d'armes à feu et d'armes;
- 5 cas de fraude commerciale;
- 16 cas de fraude impliquant des consultants en immigration;
- 11 cas de fraude à l'emploi liée à l'immigration.

Il convient de noter que chaque cas donne habituellement lieu à de multiples accusations et peut comporter plus d'un type d'infraction.

En collaboration avec IRCC et le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté, l'ASFC a continué de renforcer le cadre de gouvernance et d'exécution de la loi applicable aux prestataires de services de consultation pour les personnes qui souhaitent entrer ou demeurer au Canada. Afin de mieux protéger les demandeurs et les nouveaux arrivants contre les consultants aux intentions frauduleuses, l'Agence s'emploie à accroître sa capacité d'enquête criminelle, tout en appuyant la mise en œuvre de mesures améliorées en matière de conformité, d'exécution de la loi et de sanctions disciplinaires au sein du nouveau cadre.

## Analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) pour l'exécution de la loi à la frontière

L'ASFC a continué d'affiner ses pratiques de gouvernance et de collecte de données relatives à l'ACS Plus, en appliquant l'optique de l'ACS Plus dans la mesure du possible afin d'éclairer les décisions relatives aux politiques et aux programmes qui ont une incidence sur la prestation des services, et en déployant des efforts continus afin d'améliorer sa littératie organisationnelle en matière de données et de soutenir l'amélioration de l'ACS Plus à l'avenir.

Par exemple, le Bureau du dirigeant principal des données de l'Agence explore diverses dimensions des données désagrégées dans le but de mesurer l'incidence des décisions et des politiques, tout en tirant parti des données de manière à les rendre plus inclusives et représentatives afin de repérer d'éventuels cas de discrimination ou de partialité. En outre,

plusieurs initiatives ont été mises en œuvre dans le contexte des ressources humaines, notamment le Plan d'action en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, le Cadre du milieu de travail respectueux, la formation sur les préjugés inconscients et la lutte contre le racisme, les engagements en matière de leadership pour tous les cadres et les gestionnaires, les possibilités de mentorat pour les groupes visés par l'équité en matière d'emploi et les groupes méritant l'équité, et la dotation visant à combler les lacunes et les obstacles en matière de représentation.

L'Agence a également continué de mettre en œuvre les *Orientations stratégiques pour moderniser les pratiques du gouvernement du Canada en matière d'information relative au sexe et au genre* afin que ses services soient conçus et offerts de manière à inclure tous les genres.

De plus amples renseignements sur les activités de l'ACS Plus seront présentés dans le tableau de renseignements supplémentaires, qui sera publié sur le [site Web](#)<sup>i</sup> de l'Agence.

### **Innovation et expérimentation dans l'exécution de la loi à la frontière**

Dans le cadre de sa responsabilité essentielle en matière d'exécution de la loi à la frontière, l'ASFC a mis en œuvre un éventail de solutions faisant appel à l'innovation et à l'expérimentation en 2021-2022, notamment :

- **Renvois facilités** – L'ASFC a achevé la mise en œuvre de la ligne d'assistance aux personnes visées par une mesure de renvoi afin d'aider les personnes qui décident de quitter volontairement le Canada, grâce à une approche novatrice visant à accroître le respect de la législation en matière d'immigration.
- **Solutions de rechange à la détention** – L'ASFC a poursuivi la mise en œuvre du projet pilote de surveillance électronique et du projet pilote de communication par reconnaissance vocale de manière à faciliter la mise en liberté des personnes dans les cas où la détention peut être remplacée par un soutien communautaire efficace et des solutions novatrices de surveillance et de signalement de présence.
- **Modernisation du processus de demande d'asile** – L'ASFC a continué la mise à l'essai du Centre intégré d'analyse des demandes d'asile dans la région du Grand Toronto afin de contribuer au traitement efficace des demandes d'asile et à l'amélioration des voies de communication avec IRCC et la CISR.
- **Application mobile de signalement des clients de l'immigration** – L'ASFC a continué de travailler au développement d'une application qui permettra aux clients de l'immigration devant se présenter aux autorités de communiquer avec l'Agence à l'aide d'un appareil mobile, réduisant ainsi les points de contact en personne et soutenant les efforts d'observation et de surveillance.

## Principaux risques liés à l'exécution de la loi à la frontière

Dans le cadre de sa responsabilité essentielle en matière d'exécution de la loi à la frontière, l'ASFC a dû faire face à un contexte de risques qui évolue rapidement en raison de la pandémie de COVID-19 et de l'environnement géopolitique actuel, compte tenu de l'évolution des tendances commerciales et des flambées inattendues dans le contexte de l'immigration, le tout aggravé par les difficultés à attirer et à maintenir en poste un personnel qualifié qui réponde aux exigences opérationnelles actuelles et futures dans un marché du travail difficile.

Afin d'atténuer les risques liés à l'augmentation du nombre de demandes d'asile et de réfugiés (en particulier les réfugiés afghans et ukrainiens), l'Agence a collaboré avec ses partenaires fédéraux et a mis en œuvre un plan d'urgence en cas d'afflux massif, en tirant des leçons de l'expérience acquise lors d'événements similaires (comme dans le cas des réfugiés syriens), tout en accordant la priorité aux postes essentiels afin de maintenir les opérations de traitement de l'immigration et en restant vigilante afin de repérer et de refouler les personnes interdites de territoire. En outre, les risques liés à la capacité du personnel ont été atténués par la mise à jour des outils de recrutement et des programmes de formation, ainsi que par la mise à jour de la convention collective du groupe Services frontaliers (FB) qui a été signée en décembre 2021.

## Résultats atteints pour l'exécution de la loi à la frontière

| Résultat ministériel  | Indicateur de résultat ministériel   | Cible         | Date d'atteinte de la cible | Résultats réels 2019-2020     | Résultats réels 2020-2021 | Résultats réels 2021-2022 |
|---|--|---------------|-----------------------------|-------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Les enquêtes en matière d'immigration permettent de repérer les personnes interdites de territoire au Canada  | Pourcentage d'enquêtes en matière d'immigration entraînant la désignation d'une personne comme étant interdite de territoire au Canada   | Au moins 55 % | Mars 2022                   | 69 %                          | 89 %                      | 84 %                      |
| Les décisions de l'ASFC en matière de détention sont fondées sur le risque, et la détention constitue une mesure de dernier recours                           | Pourcentage de personnes détenues dans des établissements appropriés selon leur profil de risque évalué  | Au moins 85 % | Mars 2022                   | s. o. (adoption en 2020-2021) | 75 %                      | 89 %                      |
|   | Nombre de personnes mises en liberté aux termes de solutions de rechange à la détention exprimé en pourcentage de toutes les personnes détenues  | Au moins 10 % | Mars 2022                   | 29,6 %                        | 65 %                      | 31 %                      |
| Les recommandations et les appels en matière d'admissibilité de l'ASFC sont maintenus devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada | Pourcentage d'enquêtes, de contrôles des motifs de détention et d'appels où la position du ministre est confirmée par la Section de l'immigration et la Section d'appel de l'immigration | Au moins 70 % | Mars 2022                   | 74 %                          | 76 %                      | 84 %                      |

|  |   |               |           |                               |       |                   |
|--|---|---------------|-----------|-------------------------------|-------|-------------------|
|  | Pourcentage d'audiences concernant le statut de réfugié où la position du ministre est confirmée par la Section de la protection des réfugiés et la Section d'appel des réfugiés  | Au moins 70 % | Mars 2022 | 75 %                          | 69 %  | 77 %              |
| Les personnes interdites de territoire au Canada visées par une mesure de renvoi quittent le Canada (avec ou sans escorte)             | Pourcentage de renvois sans obstacle connu (p. ex. en attente d'un document de voyage d'un pays d'origine ou les procédures de recours n'ont pas été épuisées)  | Au moins 80 % | Mars 2022 | s. o. (adoption en 2020-2021) | 96 %  | 54 % <sup>7</sup> |
|  | Pourcentage de ressortissants étrangers hautement prioritaires renvoyés du Canada (c.-à-d. pour des motifs graves d'interdiction de territoire, comme la criminalité, la perpétration de crimes de guerre ou la sécurité) | Au moins 80 % | Mars 2022 | 93 %                          | 100 % | 83 %              |
| Les personnes et les entreprises dont le dossier est renvoyé à l'avocat de la Couronne aux fins de poursuites sont déclarées coupables | Pourcentage de poursuites tranchées donnant lieu à une déclaration de culpabilité   | Au moins 80 % | Mars 2022 | 90 %                          | 85 %  | 84 %              |

<sup>7</sup> Le résultat n'a pas atteint la cible en 2021-2022, principalement en raison des difficultés liées à la pandémie dans les opérations de renvoi, notamment un environnement volatile pour les voyages aériens ainsi que des restrictions et des exigences d'entrée et de sortie variables selon les pays. Bien que le nombre de renvois ait connu une légère progression pendant la majeure partie de l'année, le variant Omicron a provoqué un recul important en décembre 2021. Il convient également de noter que l'inventaire des cas à traiter en matière de renvoi a augmenté de manière considérable (à la fois en termes de volume et de complexité des cas) en raison d'un nombre accru de décisions d'asile rendues, ce qui a eu une incidence sur le résultat, car le nombre de mesures de renvoi est comparé au nombre de mesures inscrites dans l'inventaire des cas à exécuter. Des efforts sont en cours afin d'améliorer le rendement du programme.

**Ressources financières budgétaires pour l'exécution de la loi à la frontière  
(en dollars)**

| Budget principal des dépenses 2021-2022 | Dépenses prévues 2021-2022 | Autorisations totales pouvant être utilisées 2021-2022 | Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2021-2022 | Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2021-2022 |
|---|----------------------------|--|--|---|
| 290 882 166                             | 290 882 166                | 384 211 139  | 303 098 988  | 12 216 822  |

**Ressources humaines pour l'exécution de la loi à la frontière (équivalents temps plein)**

| Équivalents temps plein prévus 2021-2022 | Équivalents temps plein réels 2021-2022 | Écart (nombre d'ETP réels moins nombre d'ETP prévus) 2021-2022 |
|--|---|--|
| 1 841                                    | 1 735                                   | (106)  |

Des renseignements sur les finances, les ressources humaines et le rendement concernant le répertoire des programmes de l'ASFC se trouvent dans l'[InfoBase du GC](#)<sup>ii</sup>.

## Services internes

### Description

On entend par services internes les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'une organisation. Les services internes désignent les activités et les ressources des 10 catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, sans égard au modèle de prestation des services internes de l'organisation. Les 10 catégories de services sont les suivantes :

- ▶ services de gestion des acquisitions;
- ▶ services de communication;
- ▶ services de gestion des finances;
- ▶ services de gestion des ressources humaines;
- ▶ services de gestion de l'information;
- ▶ services des technologies de l'information;
- ▶ services juridiques;
- ▶ services de gestion du matériel;
- ▶ services de gestion et de surveillance;
- ▶ services de gestion des biens immobiliers.

### Résultats

#### Promotion d'un effectif en bonne santé, diversifié et inclusif

Dans l'optique d'assurer la santé et la productivité de son effectif pendant la pandémie de COVID-19, l'ASFC a continué de tirer parti du Groupe de travail interne, qui a coordonné toutes les questions internes liées à la réponse à la pandémie, y compris la distribution de capsules d'information aux employés et la mise en œuvre de mesures de sécurité pour les zones de travail sur place, tout en gérant l'inventaire de l'Agence et la distribution d'équipement de protection individuelle et de trousse d'autodépistage. Parallèlement, le Groupe de travail interne a veillé à ce que les comités de gouvernance de l'ASFC reçoivent régulièrement des rapports en amont afin de maintenir la surveillance de la capacité de l'effectif et de permettre la réaffectation des ressources, au besoin, ainsi que le soutien des travaux hautement prioritaires dans l'ensemble de l'Agence.

De façon à orienter la transition de l'ASFC vers de nouvelles méthodes de travail qui perdureront après la pandémie, l'Agence a mis en œuvre une stratégie de retour progressif et sécuritaire sur le lieu de travail, conformément aux lignes directrices en matière de santé publique, ainsi qu'un modèle de travail hybride visant à établir un cadre à long terme pour l'effectif de l'Agence, et

ainsi atteindre un équilibre efficace entre le travail sur place et hors site. En outre, afin de promouvoir la résilience de son effectif et de renforcer sa culture en milieu de travail, l'Agence a poursuivi sa *Stratégie pour prendre soin des employés pendant la pandémie de COVID-19*, qui comprend des vérifications régulières de la situation des employés, des séances de consultation avec les cadres supérieurs et de fréquentes occasions de formuler des commentaires, de manière à ce que l'effectif reçoive un soutien adéquat et qu'il donne le meilleur rendement possible.

Parallèlement à la réponse à la pandémie de COVID-19, l'ASFC a continué de travailler à la constitution d'un effectif sain et respectueux dans le cadre de la Stratégie en matière de santé mentale, du Programme de bien-être physique et du Cadre du milieu de travail respectueux, et notamment en mettant à la disposition des employés un large éventail de ressources visant à favoriser le bien-être physique et mental. L'Agence a continué à offrir des services de consultation virtuelle dans le cadre du Programme d'aide aux employés et des séances de formation virtuelle ont eu lieu sur divers sujets comme le bien-être mental, la gestion du stress, le deuil, l'équilibre travail-vie personnelle, la résilience et les techniques d'adaptation. En outre, en mars 2022, une réunion publique a été organisée pour tous les cadres sur le thème *Healthy Leaders: Taking Action to Safeguard our Wellbeing* (Dirigeants sains : agir pour préserver notre bien-être), avec pour principal objectif de réfléchir aux qualités des dirigeants et à leur bien-être sur les plans individuel, collectif et organisationnel.

Pour faire en sorte que son effectif soit diversifié et inclusif et qu'il reflète la population du Canada, l'ASFC a fait avancer le Plan d'action en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, la Stratégie nationale d'approche et de recrutement des agents, la Stratégie pour l'effectif autochtone, le Plan d'action en matière de langues officielles, la Stratégie de lutte contre le racisme et la Stratégie sur l'accessibilité, tout en assurant des lignes directrices en vue de soutenir les employés transgenres, non binaires et bispirituels. Ces efforts servent à favoriser un climat d'égalité et d'inclusion dans lequel tous les employés peuvent atteindre leur plein potentiel. L'Agence a également donné la priorité à la diversité et à l'inclusion en rendant les dirigeants responsables de leurs efforts individuels et collectifs par l'établissement d'une série d'engagements obligatoires en matière de leadership destinés à compléter et à renforcer les priorités de l'ensemble du gouvernement au cours du prochain exercice.

En outre, l'ASFC a lancé son nouveau programme d'initiation en leadership et en gestion, qui combine l'apprentissage virtuel et en classe pour les gestionnaires de personnel. Ce programme vise à adopter une approche nationale en matière de leadership et de gestion, en veillant à ce que les gestionnaires aient des attentes claires quant aux comportements de leadership et aux responsabilités de gestion, tout en mettant en valeur les qualités des dirigeants dans toute l'Agence afin de favoriser une culture positive et un lieu de travail respectueux.



## Poursuite du programme de modernisation de l'ASFC

En 2021-2022, l'ASFC a continué de faire avancer son programme de modernisation en vue d'assurer une base solide et durable, de bâtir sa vision de la frontière de l'avenir et d'assurer une agilité et une efficacité opérationnelles continues. La poursuite des activités de modernisation de l'Agence reste essentielle afin de suivre le rythme d'un environnement opérationnel qui évolue rapidement, les tendances mondiales en matière de voyages et de commerce, et les exigences de santé publique découlant de la pandémie de COVID-19.

À cette fin, l'Agence cherche à mettre en œuvre une nouvelle approche fondée sur le risque en matière de conformité et d'admissibilité de manière à gérer efficacement des volumes croissants et des menaces en constante évolution, tout en améliorant les services et les pratiques de gestion. En particulier, l'ASFC a entrepris l'élaboration d'un modèle opérationnel cible afin de fournir une vision intégrée de la frontière de l'avenir, y compris les travaux visant à décrire l'état final souhaité par le biais des activités de modernisation en cours et à venir, ainsi que les efforts visant à intégrer le modèle dans le tissu opérationnel de l'Agence. En outre, reconnaissant que la culture organisationnelle est le pilier de la modernisation, des ambassadeurs de la culture ont été créés dans chacune des directions générales et des régions de l'Agence.

Du point de vue de l'information, des sciences et des technologies, l'Agence a poursuivi sa transition vers un lieu de travail numérique, notamment par l'augmentation de la largeur de bande et l'ajout d'outils de collaboration permettant d'améliorer la capacité de faire du télétravail en toute sécurité, par des efforts visant à réduire l'administration des téléphones filaires et par des mises à niveau systématiques dans les principaux bureaux afin de favoriser le travail selon un modèle hybride et la productivité des employés. En outre, l'Agence a continué de perfectionner son écosystème de technologies de l'information grâce à des efforts continus visant à optimiser les systèmes et les applications, à renforcer les mécanismes de défense en matière de cybersécurité et à faire avancer la stratégie infonuagique afin de moderniser la gestion des ressources d'information.

L'ASFC a continué d'améliorer sa stratégie en matière de données et d'analytique organisationnelles en intégrant davantage les fonctions de veille stratégique à l'analytique, en élaborant des outils et des techniques et en favorisant la littératie en matière de données et la prise de décisions fondées sur des données probantes à tous les niveaux de l'organisation. En particulier, le Comité d'analyse et de données d'entreprise a été créé en 2021-2022 afin de servir d'organe décisionnel clé concernant les initiatives en matière de données et d'analyse dans l'ensemble de l'Agence, et le cadre de données de l'ASFC a été mis en œuvre afin de centraliser l'orientation de toutes les initiatives. L'Agence a également soutenu la littératie en matière de données en promouvant les cours de formation disponibles pour le personnel de l'ensemble de l'organisation, en intégrant la culture des données dans les programmes de formation des ASF et en élaborant des parcours d'apprentissage pour les différents utilisateurs de données.

### **Établissement de communications efficaces à l'appui des activités de l'ASFC**

Les activités de communication de l'ASFC ont été essentielles pour tenir les employés, les intervenants et les voyageurs bien informés tout au long de la pandémie, particulièrement lorsque les mesures frontalières ont commencé à s'assouplir en 2022. Par exemple, en 2021-2022, l'Agence a répondu en temps opportun à plus de 1 000 appels des médias sur les mesures frontalières liées à la COVID-19, a organisé de nombreuses entrevues avec les médias et a exploité ses plateformes de médias sociaux afin de fournir des informations actualisées au public. L'Agence a publié plus de 60 communiqués de presse pour annoncer les principales initiatives de l'ASFC et souligner les principales activités d'exécution de la loi, y compris une campagne de bilan de l'année. L'Agence a également travaillé en étroite collaboration avec l'ASPC et Affaires mondiales Canada afin de s'assurer que l'information sur le site Web [Canada.ca](https://www.canada.ca) demeure à jour et facile à trouver.

Les activités de communication de l'ASFC ont aussi largement contribué à célébrer son éthique de travail et son esprit d'équipe. À titre d'exemple, dans le cadre de la campagne *Les employés de l'ASFC* menée sur les médias sociaux, elle a présenté des témoignages vidéo d'employés au travail ainsi que les différents rôles et responsabilités de l'effectif diversifié de l'Agence. De plus, les activités de communication de l'Agence ont aidé en continu les employés à s'adapter aux conditions de travail changeantes, à rester en contact les uns avec les autres et à relever divers défis professionnels et personnels découlant de la pandémie.

**Ressources financières budgétaires pour les services internes (en dollars)**

| Budget principal des dépenses 2021-2022 | Dépenses prévues 2021-2022 | Autorisations totales pouvant être utilisées 2021-2022 | Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2021-2022 | Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2021-2022 |
|---|----------------------------|--|--|---|
| 377 589 738                             | 377 589 738                | 557 546 457  | 510 175 844  | 132 586 106   |

\*Les dépenses réelles ont dépassé les dépenses prévues, principalement en raison du financement supplémentaire de 180 millions de dollars reçu tout au long de l'année en provenance des fonds reportés et du budget supplémentaire des dépenses.

**Ressources humaines pour les services internes (équivalents temps plein)**

| Équivalents temps plein prévus 2021-2022 | Équivalents temps plein réels 2021-2022 | Écart (nombre d'ETP réels moins nombre d'ETP prévus) 2021-2022 |
|--|---|--|
| 2 338                                    | 3 112                                   | 774  |

\*Les équivalents temps plein (ETP) réels ont dépassé les ETP prévus, principalement en raison du financement supplémentaire reçu tout au long de l'année au titre du budget supplémentaire des dépenses pour les projets et initiatives.

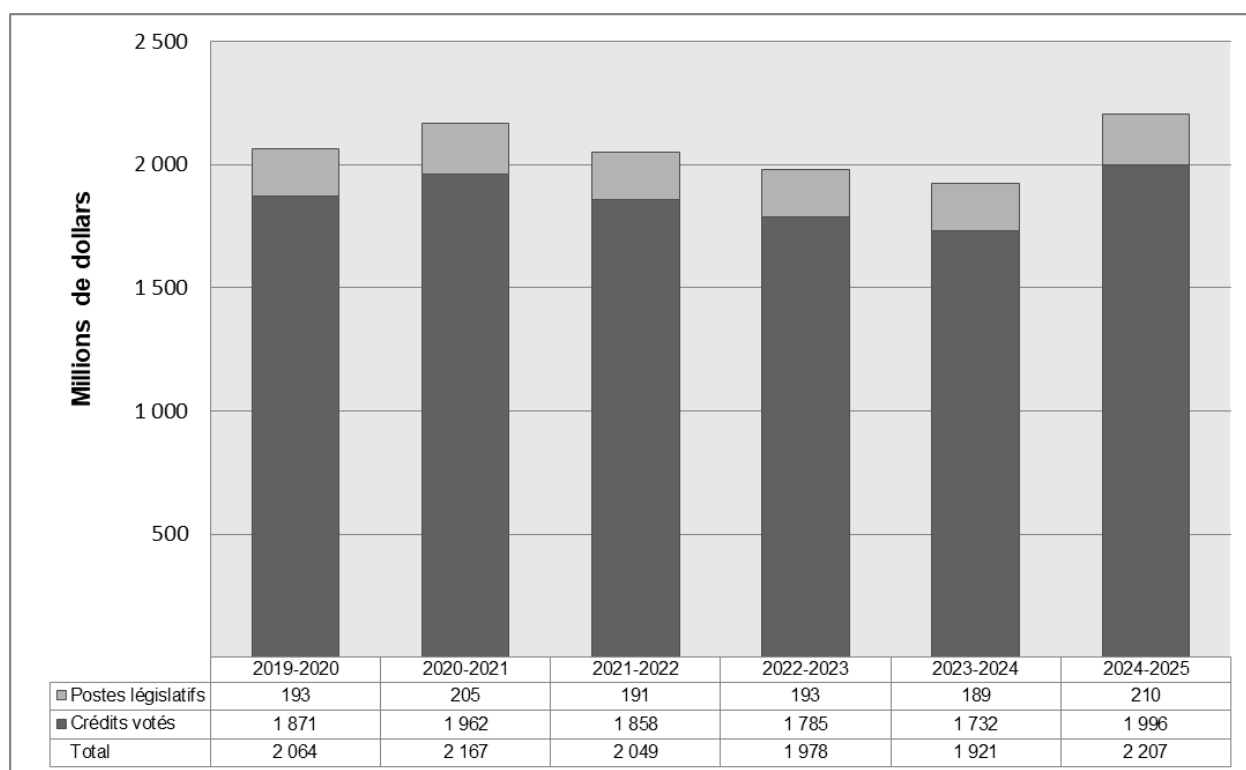


# Analyse des tendances en matière de dépenses et de ressources humaines

## Dépenses réelles

### Graphique des tendances relatives aux dépenses de l'Agence

Le graphique suivant montre les tendances des dépenses réelles de l'ASFC (de 2019-2020 à 2021-2022) et des dépenses prévues (de 2022-2023 à 2024-2025)<sup>8</sup>.



<sup>8</sup>Remarque : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

## Sommaire du rendement budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

| Responsabilités essentielles et services internes | Budget principal des dépenses 2021-2022 | Dépenses prévues 2021-2022 | Dépenses prévues 2022-2023 | Dépenses prévues 2023-2024 | Autorisations totales pouvant être utilisées 2021-2022 | Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2019-2020 | Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2020-2021 | Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2021-2022 |
|---|---|----------------------------|----------------------------|----------------------------|--|--|--|--|
| Gestion de la frontière                           | 1 381 004 637                           | 1 381 004 637              | 1 332 410 825              | 1 301 205 156              | 1 907 767 645  | 1 436 288 374  | 1 452 822 132  | 1 665 443 159  |
| Exécution de la loi à la frontière                | 290 882 166                             | 290 882 166                | 284 895 839                | 272 488 346                | 384 211 139  | 244 335 415  | 251 133 356  | 303 098 988  |
| <b>Sous-total</b>                                 | <b>1 671 886 803</b>                    | <b>1 671 886 803</b>       | <b>1 617 306 664</b>       | <b>1 573 693 502</b>       | <b>2 291 978 784</b>                                   | <b>1 680 623 789</b>                                 | <b>1 703 955 488</b>                                 | <b>1 968 542 147</b>                                 |
| Services internes                                 | 377 589 738                             | 377 589 738                | 360 881 747                | 347 722 395                | 557 546 457  | 383 716 218  | 463 482 360  | 510 175 844  |
| <b>Total</b>                                      | <b>2 049 476 541</b>                    | <b>2 049 476 541</b>       | <b>1 978 188 411</b>       | <b>1 921 415 897</b>       | <b>2 849 525 241</b>                                   | <b>2 064 340 007</b>                                 | <b>2 167 437 848</b>                                 | <b>2 478 717 991</b>                                 |

## Sommaire des dépenses budgétaires brutes réelles (en dollars)

| Responsabilités essentielles et services internes | Dépenses brutes réelles 2021-2022 | Recettes réelles affectées aux dépenses 2021-2022 | Dépenses réelles nettes (autorisations utilisées) 2021-2022 |
|---|-----------------------------------|---|---|
| Gestion de la frontière                           | 1 647 653 447                     | 17 789 712  | 1 665 443 159   |
| Exécution de la loi à la frontière                | 303 098 988                       | 0   | 303 098 988   |
| <b>Sous-total</b>                                 | <b>1 950 752 435</b>              | <b>17 789 712</b>                                 | <b>1 968 542 147</b>  |
| Services internes                                 | 510 175 844                       | 0   | 510 175 844   |
| <b>Total</b>                                      | <b>2 460 928 279</b>              | <b>17 789 712</b>                                 | <b>2 478 717 991</b>  |

En 2021-2022, le crédit de l'Agence a augmenté de 785 millions de dollars tout au long de l'exercice. De ce montant, 208,7 millions proviennent du Budget supplémentaire des dépenses et sont principalement attribuables aux initiatives suivantes :

- Financement des besoins opérationnels essentiels
- Preuve de vaccination en format numérique
- Plan des niveaux d'immigration pour 2021-2023
- Réinstallation de ressortissants afghans
- Visas de résident temporaire pour les travailleurs, les étudiants et les visiteurs
- Contrôle des armes à feu au Canada
- Projet du pont international Gordie-Howe

- Projet des postes frontaliers terrestres

En plus de cette augmentation, l'Agence a reçu des transferts de l'ordre de 227,6 millions de dollars des crédits centraux du SCT pour le remboursement des coûts liés à des indemnités de départ, à des prestations parentales, à des crédits de congé et à des conventions collectives. L'Agence a également reçu 345,5 millions de dollars en fonds autorisés non utilisés l'année précédente pour des projets, au titre du crédit de deux ans de l'Agence. Au cours des trois prochains exercices, les dépenses de l'Agence fluctueront en raison du réalignement du financement, de manière à respecter les échéanciers révisés des projets et les changements dans le financement des initiatives gouvernementales.

En 2021-2022, les dépenses réelles de l'Agence ont été inférieures de 370,7 millions de dollars aux fonds autorisés, dont 192,1 millions de dollars se rapportent à des montants inutilisés, tandis que le solde restant de 178,5 millions de dollars pourra être utilisé en 2022-2023.

- Du montant inutilisé de 192,1 millions de dollars :
  - 182,5 millions de dollars sont reportés à des exercices futurs.
- Du montant reporté de 178,5 millions de dollars :
  - 119,5 millions de dollars sont non utilisés pour des projets, à la suite de la révision des calendriers de mise en œuvre;
  - 36,6 millions de dollars sont affectés en 2022-2023 à la gouvernance en matière de gestion financière de l'Agence;
  - 22,4 millions de dollars sont gelés d'ici à ce que les conditions soient satisfaites.
- La répartition des crédits du montant reporté de 178,5 millions de dollars est la suivante :
  - 134,8 millions de dollars en dépenses de fonctionnement (crédit 1);
  - 43,7 millions de dollars en dépenses en capital (crédit 5).

## Ressources humaines réelles

### Sommaire des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes (équivalents temps plein)

| Responsabilités essentielles et services internes | Équivalents temps plein réels 2019-2020 | Équivalents temps plein réels 2020-2021 | Équivalents temps plein prévus 2021-2022 | Équivalents temps plein réels 2021-2022 | Équivalents temps plein prévus 2022-2023 | Équivalents temps plein prévus 2023-2024 |
|---|---|---|--|---|--|--|
| Gestion de la frontière                           | 10 455                                  | 10 023                                  | 10 753                                   | 10 210                                  | 10 663                                   | 11 508                                   |
| Exécution de la loi à la frontière                | 1 665                                   | 1 647                                   | 1 841                                    | 1 735                                   | 1 869                                    | 1 827                                    |
| <b>Total partiel</b>                              | <b>12 120</b>                           | <b>11 670</b>                           | <b>12 594</b>                            | <b>11 945</b>                           | <b>12 532</b>                            | <b>13 335</b>                            |
| Services internes                                 | 2 355                                   | 2 726                                   | 2 338                                    | 3 112                                   | 2 334                                    | 2 353                                    |
| <b>Total</b>                                      | <b>14 475</b>                           | <b>14 396</b>                           | <b>14 932</b>                            | <b>15 057</b>                           | <b>14 866</b>                            | <b>15 688</b>                            |

En 2019-2020, dans le cadre du processus du Budget supplémentaire des dépenses et du Budget de 2019, l'Agence a été chargée d'entreprendre de nouvelles initiatives, ce qui a entraîné une augmentation de ses ETP réels et prévus pour 2019-2020 en raison des besoins en personnel à l'appui des initiatives suivantes :

- Aider les voyageurs à visiter le Canada;
- Affronter le défi de la peste porcine africaine;
- Mettre en œuvre et gérer de façon continue le projet de la GCRA;
- Améliorer le Programme de protection des passagers;
- Améliorer les programmes d'exonération et de drawback des droits;
- Financer la Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes;
- Appuyer le Plan des niveaux d'immigration de 2019-2021;
- Accroître l'intégrité des frontières et du système d'octroi de l'asile du Canada.

En 2020-2021, dans le cadre du processus du Budget supplémentaire des dépenses et du Budget de 2020, l'Agence s'attendait à poursuivre l'augmentation de ses ETP au cours des prochains exercices, dans le but d'appuyer différentes initiatives, notamment :

- Accroître l'intégrité des frontières et du système d'octroi de l'asile du Canada (interopérabilité des systèmes de TI et automatisation du filtrage de sécurité);
- Protéger les personnes contre des consultants en immigration et en citoyenneté sans scrupules ou aux intentions frauduleuses;
- Appuyer le Plan des niveaux d'immigration de 2020-2022.

Toutefois, les ETP réels ont diminué en 2020-2021 en raison de la réorientation des priorités et des ressources en réponse à la pandémie de COVID-19.



En 2021-2022, dans le cadre du processus du Budget supplémentaire des dépenses et du Budget de 2020, l'Agence s'attend à poursuivre l'augmentation de ses ETP au cours des prochains exercices, dans le but d'appuyer différentes initiatives, notamment :

- Financement des besoins opérationnels essentiels;
- Preuve de vaccination en format numérique;
- Plan des niveaux d'immigration pour 2021-2023;
- Réinstallation de ressortissants afghans;
- Visas de résident temporaire pour les travailleurs, les étudiants et les visiteurs;
- Contrôle des armes à feu au Canada;
- Projet du pont international Gordie-Howe;
- Projet des postes frontaliers terrestres.

## Dépenses par crédit voté

Pour de plus amples renseignements au sujet des dépenses votées et législatives de l'ASFC, consulter les [Comptes publics du Canada](#)<sup>iv</sup>.

## Dépenses et activités du gouvernement du Canada

Des renseignements sur l'harmonisation des dépenses de l'ASFC avec les activités et dépenses du gouvernement du Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)<sup>ii</sup>.

## États financiers et faits saillants des états financiers

### États financiers

Les états financiers d'ASFC (non audités) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 sont publiés sur le [site Web](#)<sup>i</sup> de l'Agence. Aux fins de rapports financiers, les activités de l'Agence ont été séparées en deux catégories d'états financiers :

- **Les états financiers des activités de l'Agence**, comprenant les recettes et les dépenses opérationnelles qui sont gérées par l'ASFC et qui servent au fonctionnement de l'organisation;
- **Les états financiers des activités administrées**, comprenant les recettes fiscales et non fiscales, l'actif et le passif administrés au nom des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Cette distinction vise entre autres à permettre d'évaluer plus facilement l'efficacité administrative de l'ASFC dans l'exécution de son mandat.

## Faits saillants des états financiers

Les états financiers ministériels sont préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice conformément à la *Directive sur les normes comptables* du Conseil du Trésor : GC 4500 États financiers ministériels, et comprennent les opérations sans effet sur la trésorerie. L'information financière fournie dans les autres sections du présent rapport est fondée sur les encaissements (dépenses prévues et réelles) et est liée aux crédits parlementaires annuels (autorisations).

### Activités de l'Agence : État condensé des opérations (non audité) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 (en dollars)

| Renseignements financiers   | Résultats prév us 2021-2022 | Résultats réels 2021-2022 | Résultats réels 2020-2021 | Écart (résultats réels pour 2021-2022 moins les résultats prév us pour 2021-2022) | Écart (résultats réels pour 2021-2022 moins les résultats réels pour 2020-2021) |
|---|-----------------------------|---------------------------|---------------------------|---|---|
| Total des dépenses  | 2 381 052 000               | 2 636 054 000             | 2 410 657 000             | 255 002 000   | 225 397 000   |
| Total des revenus   | 24 030 000                  | 17 790 000                | 15 653 000                | (6 240 000)   | 2 137 000   |
| Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts gouvernementaux | 2 357 022 000               | 2 618 264 000             | 2 395 004 000             | 261 242 000   | 223 260 000   |

Les dépenses totales en 2021-2022 s'élevaient à 225,4 millions de dollars (9,4 %) de plus qu'en 2020-2021, puisque les salaires et les avantages sociaux futurs des employés ont augmenté de 237,6 millions de dollars. Les salaires des employés nommés pour une période indéterminée ont augmenté principalement en raison des paiements dus aux nouvelles conventions collectives ainsi que des augmentations générales des salaires.

Les recettes totales en 2021-2022 ont été supérieures de 2,1 millions de dollars (44,0 %) à celles de 2020-2021, principalement en raison d'une augmentation de 1,7 million de dollars des recettes du programme NEXUS, mais elles ont été inférieures de 6,2 millions de dollars (26,0 %) aux prévisions en raison des répercussions de la COVID-19.

**Activités de l'Agence : État condensé de la situation financière (non audité)  
au 31 mars 2022 (en dollars)**

| Renseignements financiers              | 2021-2022     | 2020-2021     | Écart<br>(2021-2022 moins<br>2020-2021) |
|--|---------------|---------------|---|
| Total du passif net                    | 451 235 000   | 400 086 000   | 51 149 000                              |
| Total des actifs financiers nets       | 265 427 000   | 182 461 000   | 82 966 000                              |
| Dettes nettes de l'Agence              | 185 808 000   | 217 625 000   | (31 817 000)                            |
| Total des actifs non financiers        | 1 075 645 000 | 1 036 491 000 | 39 154 000                              |
| Situation financière nette de l'Agence | 889 837 000   | 818 866 000   | 70 971 000                              |

L'augmentation de 51,1 millions de dollars (12,8 %) du total du passif net est principalement attribuable à une augmentation de 82,1 millions de dollars des créanciers et des charges à payer, ainsi qu'à une baisse de 17,9 millions de dollars de la réserve pour réclamations et litiges.

L'augmentation de 83,0 millions de dollars (45,5 %) du total de l'actif financier net est attribuable à une augmentation de 85,1 millions de dollars du montant à recevoir du Trésor, ce qui est le résultat des écarts temporaires entre les dépenses imputées aux autorisations et le paiement des salaires des employés et des autres comptes créanciers.

La diminution de 31,8 millions de dollars (14,6 %) de la dette nette de l'Agence est principalement attribuable à une diminution de 44,8 millions de dollars de l'amortissement des immobilisations corporelles.

L'augmentation de 39,2 millions de dollars (3,8 %) du total des actifs non financiers est principalement attribuable à une augmentation de 65,6 millions de dollars des actifs en construction et à une diminution de 17,9 millions de dollars de la valeur comptable nette des bâtiments.

L'augmentation de 71,0 millions de dollars (8,7 %) de la situation financière nette reflète la variation de l'actif et du passif.

**Activités administrées : État condensé des revenus administrés (non audité) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 (en dollars)**

| Renseignements financiers | 2021-2022      | 2020-2021      | Écart<br>(2021-2022 moins<br>2020-2021) |
|---------------------------|----------------|----------------|---|
| Revenus fiscaux           | 34 231 224 000 | 28 266 181 000 | 5 965 043 000                           |
| Revenus non fiscaux       | 103 605 000    | 81 239 000     | 22 366 000                              |
| Créances douteuses        | 226 705 000    | 124 881 000    | 101 824 000                             |
| Résultats nets            | 34 108 124 000 | 28 222 539 000 | 5 885 585 000                           |

Il convient de noter que, contrairement à l'État condensé des opérations concernant les activités de l'Agence, l'État condensé des revenus administrés ne comprend pas les résultats prévus, car il n'est pas assujéti à la *Directive sur les normes comptables* du Conseil du Trésor : GC 4500 États financiers ministériels.

Le total des revenus déclarés dans les états financiers pour les activités administrées s'élevait à 34,1 milliards de dollars en 2021-2022, ce qui représente une augmentation de 5,9 milliards de dollars (20,9 %) par rapport aux revenus totaux de 28,2 milliards de dollars en 2020-2021. Cette augmentation est conforme à l'augmentation globale de tous les types de revenus attribuable à la reprise économique post-pandémique par rapport à l'exercice précédent.

Les revenus non fiscaux en 2021-2022 affichent une augmentation de 22,4 millions de dollars (27,5 %) par rapport à 2020-2021. Cela est principalement attribuable à une augmentation globale des intérêts en raison des activités de recouvrement ainsi que des pénalités, des saisies et des amendes découlant d'un volume plus élevé d'activités à la frontière en 2021-2022 par rapport aux premiers stades de la pandémie en 2020-2021.

**Activités administrées : État condensé de l'actif et du passif administrés (non audité) au 31 mars 2022 (en dollars)**

| Renseignements financiers  | 2021-2022     | 2020-2021     | Écart<br>(2021-2022 moins<br>2020-2021) |
|--|---------------|---------------|---|
| Total de l'actif administré  | 4 169 708 000 | 3 554 488 000 | 615 220 000                             |
| Total du passif administré   | 469 997 000   | 370 128 000   | 99 869 000                              |
| Montant net à verser au Trésor du gouvernement du Canada           | 3 699 711 000 | 3 184 360 000 | 515 351 000                             |
| Somme du total du passif administré et du montant net dû au Trésor | 4 169 708 000 | 3 554 488 000 | 615 220 000                             |

Le total de l'actif administré en 2021-2022 a augmenté de 17,3 % par rapport à 2020-2021, ce qui est attribuable à la combinaison de l'augmentation des activités économiques et du calendrier de recouvrement des comptes débiteurs de parties externes et des dépôts connexes au Trésor.

Le total du passif administré en 2021-2022 a augmenté de 26,9 % par rapport à l'exercice 2020-2021, ce qui est attribuable à une augmentation des comptes créditeurs à d'autres ministères et organismes gouvernementaux.



## Renseignements ministériels

### Profil organisationnel

|  |   |
|--|---|
| Ministre de tutelle :                  | L'honorable Marco E. L. Mendicino, C.P., député   |
| Administrateur général :               | John Ossowski (remplacé par Erin O’Gorman en 2022-2023)   |
| Portefeuille ministériel :             | Sécurité publique   |
| Instruments habilitants :              | <i>Loi sur l’Agence des services frontaliers du Canada</i> <sup>v</sup><br><i>Loi sur le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile</i> <sup>vi</sup> |
| Année d’incorporation ou de création : | 2003  |

### Raison d’être, mandat et rôle : Qui nous sommes et ce que nous faisons

La raison d’être, le mandat et le rôle de l’ASFC sont disponibles sur le [site Web](#)<sup>vii</sup> de l’ASFC. Pour de plus amples renseignements sur les engagements prévus dans la lettre de mandat du ministère, consulter la [Lettre de mandat du ministre](#)<sup>viii</sup>.

### Contexte opérationnel

Pour en savoir plus sur le contexte opérationnel de l’ASFC, voir la section « [Coup d’œil sur les résultats](#) » du présent rapport.

### Cadre de présentation de rapports

Le Cadre ministériel des résultats et le Répertoire des programmes officiels de l’ASFC pour 2021-2022 sont illustrés ci-dessous.

| CADRE MINISTÉRIEL DES RÉSULTATS   | Responsabilité essentielle : Gestion de la frontière  |  | Responsabilité essentielle : Exécution de la loi à la frontière  |  |
|---|---|--|--|--|
|   | Résultats ministériels  | Indicateurs de résultats ministériels  | Résultats ministériels   | Indicateurs de résultats ministériels  |
| Les activités d’évaluation des renseignements, des menaces et des risques de l’ASFC appuient ses programmes en matière d’identification et d’interception de personnes, de biens et de moyens de transport qui représentent un risque élevé menaçant la sécurité des Canadiennes et Canadiens |   | Pourcentage moyen de voyageurs aériens ciblés en vue d’un examen ayant abouti à un résultat prévu  | Les enquêtes en matière d’immigration repèrent les personnes interdites de territoire au Canada  | Pourcentage d’enquêtes en matière d’immigration entraînant la désignation d’une personne comme étant interdite de territoire au Canada |
|   |   | Pourcentage moyen de fret maritime et aérien ciblé en vue d’un examen ayant abouti à un résultat prévu   |  |  |
|   | Les voyageurs admissibles sont traités de manière efficace  | Pourcentage du temps où l’ASFC satisfait à la norme de service concernant les temps d’attente à la frontière (TAF) dans le mode routier        | Les décisions de l’ASFC en matière de détention sont fondées sur le risque, et la détention est une mesure de dernier recours  | Pourcentage de personnes détenues dans des établissements appropriés selon leur profil de risque évalué                                |
|   | Pourcentage de voyageurs utilisant les bornes d’inspection primaire dans les aéroports dotés de cette technologie |  | Nombre de personnes mises en liberté aux termes de solutions de rechange à la détention exprimé en pourcentage de toutes les personnes détenues  |  |
|   | Disponibilité réelle des bornes d’inspection primaire en pourcentage par rapport à la disponibilité prévue        | Les recommandations et les appels en matière d’admissibilité de l’ASFC sont maintenus à la Commission de l’immigration et du statut de réfugié | Pourcentage d’enquêtes, de contrôles des motifs de détention et d’appels où la position du ministre est confirmée par la Section de l’immigration et la Section d’appel de l’immigration |  |

|  |  |  |   |
|--|--|--|---|
|  |  |  | Pourcentage d'audiences concernant le statut de réfugié où la position du ministre est confirmée par la Section de la protection des réfugiés et la Section d'appel des réfugiés  |
| Les voyageurs et leurs marchandises sont conformes aux lois en vigueur   | Pourcentage des examens de voyageurs ayant produit un résultat (mesure d'exécution ou de facilitation)   | Les personnes interdites de territoire au Canada qui sont frappées d'une mesure de renvoi quittent le Canada (avec ou sans escorte)    | Pourcentage de renvois sans obstacle connu (p. ex. en attente d'un document de voyage d'un pays d'origine ou les procédures de recours n'ont pas été épuisées)  |
|  | Le taux d'examens fructueux sélectifs des marchandises des voyageurs est X fois plus élevé que le taux d'examens fructueux aléatoires dans le mode aérien      |  | Pourcentage de ressortissants étrangers hautement prioritaires renvoyés du Canada (c.-à-d. pour des motifs graves d'interdiction de territoire, comme la criminalité, la perpétration de crimes de guerre ou la sécurité) |
| Les marchandises commerciales et les moyens de transport admissibles (ce qui comprend la perception des recettes) sont traités de manière efficace                     | Pourcentage de fois où l'ASFC a respecté la norme sur les temps d'attente à la frontière routière commerciale  | Les personnes et les entreprises dont les dossiers sont envoyés à l'avocat de la Couronne en vue de poursuites sont déclarés coupables | Pourcentage de poursuites tranchées donnant lieu à une déclaration de culpabilité   |
|  | Pourcentage de décisions de mise en liberté admissibles rendues dans les délais établis  |  |   |
|  | Disponibilité réelle des guichets uniques en pourcentage de la disponibilité prévue  |  |   |
| Les partenaires commerciaux observent les lois, exigences et mesures applicables   | Pourcentage des examens aléatoires du secteur commercial ayant produit un résultat   |  |   |
|  | Pourcentage de marchandises commerciales à haut risque ciblées par le Centre national de ciblage, ayant été examinées à la frontière                           |  |   |
|  | Pourcentage d'examens dans le secteur commercial ayant produit un résultat à l'égard d'un négociant  |  |   |
|  | Pourcentage de sanctions imposées aux négociants pour inobservation à répétition   |  |   |
|  | Rendement du capital investi pour des vérifications ciblées  |  |   |
|  | Pourcentage de décisions anticipées et de décisions nationales des douanes rendues dans les 120 jours suivant la réception de l'information complète           |  |   |
|  | Pourcentage des engagements de services prévus dans le mandat respectés à temps pour les activités d'enquêtes sur les droits antidumping et compensateurs      |  |   |
| Les programmes des voyageurs et des négociants fiables améliorent l'efficacité du traitement des voyageurs et des partenaires commerciaux à faible risque préapprouvés | Pourcentage de fois que l'ASFC respecte la norme de service de NEXUS (mode routier) relative au temps d'attente à la frontière                                 |  |   |
|  | Mesure (en pourcentage) dans laquelle le traitement des voyageurs digne de confiance à une borne aux points d'entrée aériens NEXUS a permis de sauver du temps |  |   |
|  | Hausse (en pourcentage) des passages NEXUS   |  |   |
|  | Ratio des négociants ordinaires et de leurs marchandises examinés à la frontière par rapport aux négociants fiables et à leurs marchandises                    |  |   |
|  | Pourcentage des échanges commerciaux selon la valeur des marchandises importées au Canada par les participants aux programmes de négociants fiables de l'ASFC  |  |   |



|                           |   |   |                                   |
|---------------------------|---|---|-----------------------------------|
|                           | Les voyageurs et le milieu des affaires ont accès à des mécanismes de recours en temps opportun | Pourcentage d'appels liés aux activités commerciales qui sont réglés dans le respect des normes de service établies |                                   |
|                           |   | Pourcentage d'appels des mesures d'exécution qui sont réglés dans le respect des normes de service établies         |                                   |
| RÉPERTOIRE DES PROGRAMMES | Ciblage   |   | Enquêtes en matière d'immigration |
|                           | Collecte et analyse du renseignement  |   | Détentions                        |
|                           | Filtrage de sécurité  |   | Audiences                         |
|                           | Facilitation de la circulation et conformité des voyageurs                                      |   | Renvois                           |
|                           | Facilitation et conformité des opérations commerciales et des échanges commerciaux              |   | Enquêtes criminelles              |
|                           | Voyageurs fiables   |   |                                   |
|                           | Négociants fiables  |   |                                   |
|                           | Antidumping et compensation   |   |                                   |
|                           | Recours   |   |                                   |
|                           | Constitution des forces   |   |                                   |
|                           | Immeubles et équipements  |   |                                   |
|                           | Soutien technologique régional  |   |                                   |

## Renseignements connexes sur le répertoire des programmes

Des renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement concernant le répertoire des programmes de l'ASFC sont disponibles dans l'[InfoBase du GC](#)<sup>ii</sup>.

## Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le [site Web](#)<sup>i</sup> de l'ASFC :

- ▶ Analyse comparative entre les sexes plus
- ▶ Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes

## Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au système fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#)<sup>ix</sup>. Ce rapport donne aussi des renseignements détaillés sur les dépenses fiscales, dont des descriptions, des objectifs, des données historiques et des renvois aux programmes de dépenses fédérales connexes, ainsi qu'aux évaluations et aux résultats de l'ACS Plus liés aux dépenses fiscales.

## Coordonnées de l'organisation

Les coordonnées de l'ASFC sont disponibles sur le [site Web](#)<sup>x</sup> de l'ASFC.

## **Annexe : définitions**

### **analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (*gender-based analysis plus [GBA Plus]*)**

Outil analytique utilisé pour élaborer des politiques, des programmes et d'autres initiatives adaptés et inclusifs et mieux comprendre comment des facteurs comme le sexe, la race, l'origine nationale et ethnique, l'origine ou l'identité autochtone, l'âge, l'orientation sexuelle, les conditions socio-économiques, la géographie, la culture et le handicap influent sur les expériences et les résultats et peuvent avoir une incidence sur l'accès aux programmes gouvernementaux et l'expérience vécue dans le cadre de ceux-ci.

### **Cadre ministériel des résultats (*departmental results framework*)**

Cadre qui établit un lien entre les responsabilités essentielles et les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel d'un ministère.

### **cible (*target*)**

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit d'atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

### **crédit (*appropriation*)**

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

### **dépenses budgétaires (*budgetary expenditures*)**

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; paiements à des sociétés d'État.

### **dépenses législatives (*statutory expenditures*)**

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

### **dépenses non budgétaires (*non-budgetary expenditures*)**

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, d'investissements et d'avances qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

### **dépenses prévues (*planned spending*)**

En ce qui a trait au Plan ministériel et au Rapport sur les résultats ministériels, montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

**dépenses votées** (*voted expenditures*)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement au moyen d'une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

**équivalent temps plein** (*full-time equivalent*)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Pour un poste donné, le nombre d'équivalents temps plein représente le rapport entre le nombre d'heures travaillées par une personne, divisé par le nombre d'heures normales prévues dans sa convention collective.

**expérimentation** (*experimentation*)

Réalisation d'activités visant à étudier, à mettre à l'essai et à comparer les effets et les répercussions de politiques et d'interventions afin d'orienter la prise de décisions fondée sur des éléments probants et d'améliorer les résultats pour les Canadiens, et à prendre connaissance de ce qui fonctionne, pour qui et dans quelles circonstances. L'expérimentation est liée à l'innovation (l'essai de nouvelles approches), mais en est différente, car elle comporte une comparaison rigoureuse des résultats. À titre d'exemple, le fait d'utiliser un nouveau site Web pour communiquer avec les Canadiens peut être un cas d'innovation; le fait de conduire des essais systématiques du nouveau site Web par rapport aux outils existants de sensibilisation ou un ancien site Web pour voir celui qui permet une mobilisation plus efficace est une expérimentation.

**indicateur de rendement** (*performance indicator*)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

**indicateur de résultat ministériel** (*departmental result indicator*)

Mesure quantitative des progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

**initiative horizontale** (*horizontal initiative*)

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

**plan** (*plan*)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

**Plan ministériel** (*Departmental Plan*)

Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires. Les plans ministériels couvrent une période de trois ans et sont habituellement présentés au Parlement au printemps.

**priorité ministérielle** (*departmental priority*)

Plan ou projet sur lequel un ministère a choisi de concentrer ses efforts et dont il rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être réalisé en premier pour obtenir les résultats ministériels attendus.

**priorités pangouvernementales** (*government-wide priorities*)

Aux fins du Rapport sur les résultats ministériels 2021-2022, thèmes de haut niveau qui présentent le programme du gouvernement issu du discours du Trône de 2020 (c'est-à-dire Protéger les Canadiens de la COVID-19; Aider les Canadiens durant la pandémie; Rebâtir en mieux : une stratégie pour améliorer la résilience de la classe moyenne; Le pays pour lequel nous menons ce combat).

**production de rapports sur le rendement** (*performance reporting*)

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

**programme** (*program*)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein du ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de service.

**Rapport sur les résultats ministériels** (*Departmental Results Report*)

Rapport qui présente les réalisations réelles d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

**rendement** (*performance*)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

**répertoire des programmes** (*Program Inventory*)

Compilation de l'ensemble des programmes du ministère et description de la manière dont les ressources sont organisées pour contribuer aux responsabilités essentielles et aux résultats du ministère.

**responsabilité essentielle** (*core responsibility*)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

**résultat** (*result*)

Conséquence attribuable en partie à une organisation, une politique, un programme ou une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

**résultat ministériel** (*departmental result*)

Conséquence ou résultat qu'un ministère cherche à atteindre. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats des programmes.

## Notes en fin d'ouvrage

---

- i. Documents sur l'ASFC, <https://www.cbsa-asfc.gc.ca/agency-agence/reports-rapports/menu-fra.html>
- ii. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- iii. Rapport du vérificateur général intitulé *Le renvoi d'immigrants refusés*, publié au printemps 2020, [https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl\\_oag\\_202007\\_01\\_f\\_43572.html](https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_202007_01_f_43572.html)
- iv. Comptes publics du Canada, <https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>
- v. *Loi sur l'Agence des services frontaliers du Canada*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-1.4/>
- vi. *Loi sur le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-31.55/index.html>
- vii. Raison d'être, mandat et rôle, <https://www.cbsa-asfc.gc.ca/agency-agence/menu-fra.html>
- viii. Lettre de mandat du ministre, <https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2021/12/16/lettre-de-mandat-du-ministre-de-la-securite-publique>
- ix. Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/depenses-fiscales.html>
- x. Coordonnées, <https://www.cbsa-asfc.gc.ca/contact/menu-fra.html>